

Algérie : Questions choisies

Le document intitulé Algérie : Questions choisies a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international à titre de documents de référence aux fins des consultations périodiques avec le pays membre. Elles reposent sur les informations disponibles au moment de son achèvement le **19 janvier 2006**. Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement les vues des autorités algériennes ni celles du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ EU l'exemplaire
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

ALGÉRIE

Questions choisies

Préparé par Taline Koranchelian et Gabriel Sensenbrenner (tous deux de MCD)

Approuvé par le Département du Moyen-Orient et de l'Asie centrale

Le 19 janvier 2006

	Page	
I. L'Accord d'association de l'Algérie avec l'Union européenne: conséquences et défis économiques	3	
A. Introduction.....	3	
B. Principales dispositions de l'Accord d'association Algérie-UE.....	4	
C. Impact macroéconomique.....	10	
D. Enjeux et défis économiques	14	
E. Conclusion	22	
 Tableaux		
1. Différences entre les dispositions économiques de divers accords d'association.....	7	
2. L'impact budgétaire de l'AAUE	13	
3. Classement des pays selon des indicateurs choisis d'attractivité de l'investissement direct étranger	20	
 Graphiques		
1. Orientation du commerce de l'Algérie.....	5	
2. Sélection d'indicateurs	16	
 Bibliographie	 23	
 II. Le climat des affaires de l'Algérie : des réformes fiscales pour accélérer la création d'emplois		25
A. Introduction.....	25	
B. L'activité industrielle et commerciale en Algérie	26	
C. Le problème de l'emploi en Algérie.....	28	
D. Le climat des affaires de l'Algérie.....	30	
E. L'Algérie peut-elle améliorer son climat des affaires plus rapidement?	36	
F. Conclusions.....	46	

Encadrés

1. Écarts entre les résultats des enquêtes sur le climat d'investissement et les indicateurs de la pratique des affaires	34
2. Encadré 2. Hypothèses concernant les impôts et taxes à la charge d'une PME pour assurer la comparabilité entre pays	38
3. Hypothèses concernant les coûts de recrutement et de licenciement d'une PME pour assurer la comparabilité entre pays	43

Tableaux

1. Parts des secteurs privé et public dans la valeur ajoutée brute, 1995–2004.....	26
2. L'Algérie et ses concurrents: importance des petites et moyennes entreprises, 2004.....	27
3. Croissance de l'emploi, de la production et de la productivité de la main-d'œuvre par secteur, 1994–2004.....	29
4. L'Algérie et ses concurrents: composition des entreprises échantillonnées dans les évaluations du climat d'investissement, 2002	32
5. L'Algérie et ses concurrents: sélection d'indicateurs concernant le régime d'impôt sur les bénéfices des sociétés, 2005.....	40
6. L'Algérie et ses concurrents: sélection d'indicateurs concernant les coûts de main-d'œuvre, 2005	41
7. Prix énergétiques intérieurs, mars 2005	44
8. Recettes perdues par Sonatrach en raison des subventions énergétiques, 2001–2004	45

Graphiques

1. L'Algérie et ses concurrents: taille du secteur non structuré de l'économie, 2000	28
2. Taux de chômage et de croissance réelle, 1990–2004	29
3. L'Algérie et ses concurrents: indice global de gouvernance, 2004.....	31
4. L'Algérie et ses concurrents: indice global du climat d'investissement, 2002.....	33
5. L'Algérie et ses concurrents: coût global de la pratique des affaires, 2005.....	35
6. L'Algérie et ses concurrents: écarts les plus importants concernant les frais commerciaux, 2005	36
7. L'Algérie et ses concurrents: total des taxes autres que les taxes sur la main-d'œuvre que les PME doivent acquitter, 2005	37
8. L'Algérie et ses concurrents: total des taxes autres que les taxes sur la main-d'œuvre et la TVA que les PME doivent acquitter, 2005	39
9. L'Algérie et ses concurrents: taxes et prélèvements obligatoires sur la main-d'œuvre, 2005.....	42
10. L'Algérie et ses concurrents: facilité globale à recruter et à licencier des employés, 2005.....	43

Bibliographie.....	47
--------------------	----

I. L'ACCORD D'ASSOCIATION DE L'ALGÉRIE AVEC L'UNION EUROPÉENNE : CONSÉQUENCES ET DÉFIS ÉCONOMIQUES¹

Le présent chapitre analyse l'impact économique que pourrait avoir l'Accord d'association de l'Algérie avec l'Union européenne (AAUE) sur ce pays. Les coûts sont susceptibles d'être à court terme et les avantages à long terme. Pour accroître les avantages de l'AAUE, les autorités algériennes devraient poursuivre des politiques macroéconomiques judicieuses, accélérer les réformes structurelles déjà amorcées et accroître la portée de la libéralisation du commerce.

A. Introduction

1. **L'Algérie a récemment entériné un Accord d'association avec l'Union européenne (AAUE)².** Il s'agit d'une initiative de grande envergure qui intervient alors que l'Algérie est appelée à relever plusieurs défis, notamment la diversification de son économie et l'achèvement de la transition vers une économie de marché. L'AAUE soulève certaines questions stratégiques importantes, en particulier celles-ci : a) quel impact économique l'AAUE est-il susceptible d'avoir? et b) comment l'Algérie peut-elle maximiser les avantages de l'AAUE?

2. **L'Algérie est le huitième pays méditerranéen à adopter un AAUE³.** Le fait que l'Algérie soit un des derniers pays à entériner un accord lui permet de dégager des conclusions des expériences de ses prédécesseurs, et ce, bien que la structure de l'économie algérienne diffère quelque peu de celle des autres pays méditerranéens⁴. Par ailleurs, comme elle s'est engagée plus tardivement que d'autres dans cette voie, l'Algérie doit s'empressement de rattraper ses voisins.

3. **Le présent document a pour objet d'analyser les questions mentionnées ci-dessus.** Il ressort que :

- **L'impact de l'AAUE conclu par l'Algérie comporte aussi bien des coûts que des avantages, les coûts étant vraisemblablement à court terme et les avantages plutôt à long terme.** Les coûts apparaîtront au cours des premières

¹ Préparée par Taline Koranchelian

² Les accords d'association avec l'Union européenne découlent du Processus de Barcelone, qui prévoit un cadre de coopération et d'intégration entre l'Europe et le bassin méditerranéen. Ses objectifs sont d'établir une zone de paix et de stabilité euro-méditerranéenne, de créer une zone de prospérité commune grâce à la mise en place progressive d'une zone de libre-échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens et d'assurer une meilleure compréhension et une plus grande tolérance entre peuples de cultures et de traditions différentes. L'AAUE conclu par l'Algérie est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2005.

³ À ce jour, des progrès concernant l'établissement d'une zone de libre-échange ont été réalisés avec la plupart des pays méditerranéens. Le seul pays n'ayant pas encore signé un AAUE est la Syrie.

⁴ Parmi les signataires d'un AAUE, l'Algérie est le seul exportateur important de pétrole.

étapes et pourraient se traduire par une baisse des recettes budgétaires, un détournement des courants commerciaux, du chômage provisoire et des fermetures d'entreprises. La forte position financière de l'Algérie et les profondes réformes économiques contribueraient à amortir les coûts à court terme de l'accord. Les avantages ne se manifesteront qu'à long terme et se traduiront par des gains de bien-être, une augmentation de l'investissement direct étranger, des transferts de savoir et de technologie et une hausse de la productivité et de la croissance potentielle.

- **La réalisation des avantages potentiels de l'AAUE est, pour une bonne part, tributaire de la détermination de l'Algérie à poursuivre les réformes.** De fait, le Processus de Barcelone a eu un effet positif surtout sur les pays ayant fait preuve de détermination en matière de réforme. La Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont obtenu plus d'investissement direct étranger et une croissance plus élevée, surtout parce qu'ils se sont donnés pour mission de poursuivre les réformes dans l'espoir d'intégrer leurs économies aux marchés mondiaux. À ce jour, les autres pays méditerranéens n'ont pas profité pleinement des opportunités offertes par l'AAUE et, par conséquent, en ont bénéficié moins qu'ils n'auraient pu le faire.
- **L'AAUE pourrait devenir un catalyseur permettant à l'Algérie de relever ses grands défis économiques** : les orientations choisies ne produiront des fruits que si toute une gamme de réformes économiques sont mises en œuvre de façon décisive.

4. **Le document est structuré comme suit** : la Section B présente les principaux éléments de l'AAUE conclu par l'Algérie et les compare avec ceux d'autres AAUE; la section C analyse les retombées économiques (coûts et avantages) de l'accord. La section D traite de certaines questions de politique économique et des défis à relever. La section E énonce des conclusions.

B. Principales dispositions de l'Accord d'association Algérie-UE

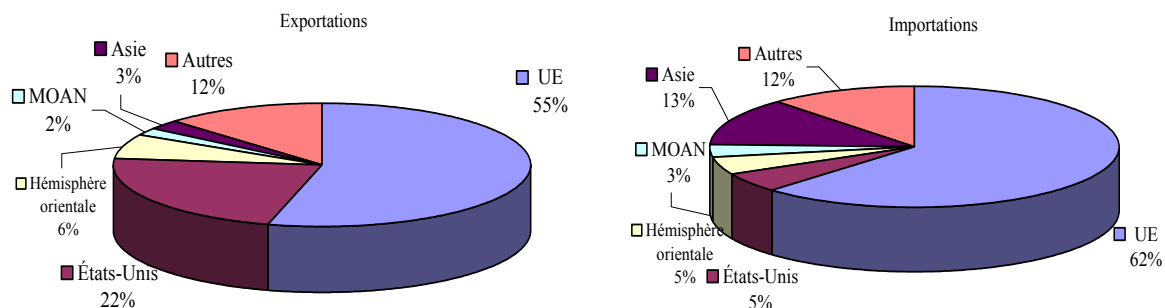
5. **L'AAUE s'inscrit dans la foulée des efforts accrus de l'Union européenne visant à élargir et à approfondir ses relations avec les pays du Sud-Est méditerranéen.** Il s'agit d'un accord de partenariat de grande envergure dont les retombées sont tout à la fois économiques, financières, sociales, culturelles, technologiques, politiques et sécuritaires. Les principales dispositions économiques de l'AAUE conclu par l'Algérie sont les suivantes.

Zone de libre-échange

6. Au centre de l'accord est la libéralisation progressive du commerce des biens et des services, ainsi qu'une libéralisation accrue des mouvements de capitaux. L'accord prévoit la mise en place sur 12 ans, au moyen de l'élimination graduelle des droits de douanes, d'une zone de libre-échange pour la plupart des produits industriels, ainsi qu'un accès préférentiel pour certains produits agricoles. L'UE est déjà le principal partenaire commercial de l'Algérie : plus de 60 % des importations algériennes proviennent de l'UE et 55 % de ses exportations,

surtout des produits d'hydrocarbures, sont destinées à l'UE (graphique 1). La suppression de la protection tarifaire en Algérie accroîtra l'accès des entreprises européennes au marché algérien. Comme ce pays bénéficie déjà, en vertu de l'Accord de coopération économique et commerciale signé en 1976, de l'admission en franchise de ses exportations de produits manufacturés vers l'UE, il n'y aura pas d'effet immédiat d'expansion de marché pour ses entreprises.

Graphique 1. Orientation du commerce algérien
(en pourcentage)



7. **Toutefois, comme la plupart des AAUE conclus par d'autres pays méditerranéens, l'accord Algérie-UE** prévoit une augmentation du taux de protection effective au cours de la première étape⁵. Si on fait exception de la liste des produits agricoles, l'accord comporte trois listes de produits industriels dont les droits de douanes seront supprimés à des rythmes différents, les droits de douanes sur les matières premières et les biens intermédiaires devant être abolis lors de l'entrée en vigueur de l'accord (tableau 1)⁶. En revanche, les accords conclus par l'Égypte et la Tunisie comportent quatre listes, et celui avec le Liban une seule. Le fait de ne pas supprimer les droits de douanes sur tous les produits simultanément permettra aux entreprises nationales de moderniser leur mode de production avant de faire face à la concurrence internationale. Toutefois, une suppression immédiate des droits de douanes sur les biens intermédiaires, comme celle prévue dans l'accord de l'Algérie, accroît les taux de protection effectifs à court terme, ce qui risque de retarder la modernisation des entreprises

⁵ Le taux effectif de protection est égal à $(V_d - V_w) / V_w$, où V_d est la valeur ajoutée intérieure par unité d'un bien aux prix intérieurs (droits de douanes inclus), et V_w la valeur ajoutée par unité d'un bien aux prix mondiaux en vertu d'un régime d'admission en franchise des importations.

⁶ La première liste inclut les matières premières et les biens intermédiaires (par exemple les produits minéraux et chimiques, le bois) dont les droits de douanes doivent être supprimés dès l'entrée en vigueur de l'accord; la deuxième liste est celle des produits industriels moins stratégiques, dont les droits de douanes seront supprimés sur six ans (par exemple les produits de plastique et de caoutchouc, les biens d'équipement et les produits électriques), la réduction commençant deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord; et la troisième liste est celle des biens les plus stratégiques pour l'Algérie (par exemple les textiles et les chaussures), dont les droits de douanes seront supprimés sur 11 ans, la réduction commençant deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord.

nationales puisque celles-ci n'auront à faire face à la concurrence étrangère découlant de la libéralisation du commerce qu'à un stade relativement tardif⁷. Une modernisation retardée a pour effet de rendre la concurrence plus ardue à un stade ultérieur. Le fait de se limiter à une liste a donc l'avantage de ne pas accroître la protection effective au cours des premières années de mise en œuvre d'un accord et ne confère aucun traitement préférentiel à un quelconque produit ou secteur. En multipliant les listes, on en arrive à accorder divers degrés de préférence à divers secteurs d'activité, ce qui peut donner lieu à une affectation inefficace des ressources.

8. **Aucune libéralisation générale du commerce n'est envisagée dans le domaine de l'agriculture**, mais l'accord prévoit que l'UE et l'Algérie examineront le régime commercial des produits agricoles en 2010.

Harmonisation du cadre de réglementation

9. **Comme tous les autres accords, le deuxième élément fondamental de l'accord Algérie-UE est l'harmonisation de la réglementation commerciale algérienne** au moyen d'une suppression progressive de toutes les pratiques qui faussent le commerce entre les partenaires, notamment les monopoles, les aides publiques ou les privilèges accordés à des entreprises publiques. L'AAUE prévoit l'harmonisation des normes (dans les transports, les télécommunications, etc.) et des systèmes de réglementation visant la comptabilité et les services financiers, les statistiques et les douanes. Une assistance technique et financière sera accordée à l'Algérie en vertu des programmes MEDA de l'UE pour l'aider à adopter les normes techniques internationales et celles de l'UE. Cet effort d'adaptation est indispensable pour restructurer l'industrie algérienne et pour diversifier son économie en assurant un meilleur accès des produits industriels et manufacturés de l'Algérie aux marchés mondiaux et de l'UE.

Coopération

10. **Le troisième élément de l'AAUE de l'Algérie a pour objet l'accroissement de la coopération économique, financière, sociale et culturelle**. La coopération est stratégique parce qu'elle vise à appuyer les principales politiques économiques qui doivent accompagner la mise en œuvre de l'accord.

⁷ Une réduction des droits de douanes sur les produits intermédiaires augmente le taux effectif de protection puisqu'une diminution des prix des biens intermédiaires augmente la valeur ajoutée nationale par unité de bien.

Tableau 1. Différences entre les dispositions économiques de divers accords d'association

date d'entrée en vigueur	Zone de libre-échange (produits industriels)	Zone de libre-échange (produits agricoles et de pêche)	Libéralisation des services et droits d'établissement	Cumul des règles d'origine
Algérie sept. 2005	Liste 1: suppression immédiate des droits de douane Liste 2: Suppression progressive à compter de la 3e année sur 6 ans Autre: Suppression progressive à compter de la 3e année sur 11 ans	Protocole d'accord 1 sur les importations de produits agricoles dans la Communauté Protocole d'accord 2 sur les importations de produits agricoles en Algérie Protocole d'accord 3 sur les importations de produits de pêche dans la Communauté Protocole d'accord 4 sur les importations de produits de pêche en Algérie Protocole d'accord 5 sur les importations de produits agricoles transformés	Aucun accord de droit d'établissement Traitement non moins favorable que celui accordé à tout pays tiers	Oui, dans le cas du Maroc et de la Tunisie
Égypte juin 2004	Liste 1: Suppression immédiate sur 4 ans Liste 2: Suppression progressive à compter de la 4e année sur 7 ans Liste 3: Suppression progressive à compter de la 6e année sur 8 ans Liste 4: Suppression progressive à compter de la 7e année sur 10 ans	Protocole d'accord 1 sur les importations de produits agricoles dans la Communauté Protocole d'accord 2 sur les importations de produits agricoles en Égypte Protocole d'accord 3 sur les produits agricoles transformés	Accord de droit d'établissement Libéralisation des services	Non
Jordanie mai 2002	Liste 1: Suppression progressive à compter de la 5e année sur 5 ans Liste 2: Suppression immédiate sur 5 ans Autres : Suppression immédiate des droits de douane	Protocole d'accord 1 sur les importations de produits agricoles dans la Communauté Protocole d'accord 2 sur les importations de produits agricoles en Jordanie	Aucun accord de droit d'établissement Traitement non moins favorable que celui accordé à tout pays tiers	Non
Liban mars 2003	Tous les produits: Suppression progressive à compter de la 6e année sur 8 ans	Protocole d'accord 1 sur les importations de produits agricoles dans la Communauté Protocole d'accord 2 sur les importations de produits agricoles au Liban	Traitement accordé aux deux parties pour ce qui est du droit d'établissement et de l'offre de services fondés sur l'Accord général sur le commerce des services	Non
Maroc mars 2000	Liste 1: Suppression immédiate sur 4 ans Liste 2: Suppression progressive à compter de la 4e année sur 10 ans Autres: Suppression immédiate des droits de douane	Protocole d'accord 1 sur les importations de produits agricoles dans la Communauté Protocole d'accord 2 sur les importations de produits de pêche dans la Communauté Protocole d'accord 3 sur les importations de produits agricoles au Maroc	Accord de droit d'établissement Libéralisation des services	Oui, dans le cas de l'Algérie et de la Tunisie
Tunisie mars 1998	Liste 1: Suppression immédiate sur 6 ans Liste 2: Suppression immédiate sur 11 ans Liste 3: Suppression progressive à compter de la 5e année sur 9 ans Autres: Suppression immédiate des droits de douane	Protocole d'accord 1 sur les importations de produits agricoles dans la Communauté Protocole d'accord 2 sur les importations de produits de pêche dans la Communauté Protocole d'accord 3 sur les importations de produits agricoles en Tunisie Autres: Suppression immédiate des droits de douane	Accord de droit d'établissement Libéralisation des services	Oui, dans le cas de l'Algérie et du Maroc

11. **En plus des autres types de coopération économique que l'on trouve dans les AAUE conclus par d'autres pays, l'accord Algérie-UE comporte un appui en faveur de la privatisation**⁸. Compte tenu de la nécessité pour l'Algérie de réduire le rôle de l'État et de diversifier son économie, l'appui de l'UE au processus de privatisation de l'Algérie vise à remédier en temps opportun aux contraintes créées par les entreprises publiques.

12. **La coopération financière de l'UE avec les pays méditerranéens repose sur deux instruments** : les programmes et les prêts MEDA de la Banque européenne d'investissement (BEI). La coopération financière envisagée avec l'Algérie comprend diverses mesures, dont : faciliter les réformes et moderniser l'économie; améliorer les infrastructures économiques; promouvoir l'investissement privé et les activités créatrices d'emplois; contrebalancer les effets sur l'économie algérienne de la mise en place progressive d'une zone de libre-échange, notamment au moyen d'une restructuration et d'une modernisation industrielle; et adopter des mesures d'accompagnement des politiques mises en œuvre dans les secteurs sociaux. Entre 1999 et 2003, les engagements de l'UE à l'égard de l'Algérie au titre du programme MEDA ont totalisé 59 millions d'euros (17 % des engagements). Les programmes indicatifs nationaux pour 2002–2004 et 2005–2006 représentent à eux seuls un engagement de 256 millions d'euros. En outre, les prêts consentis par la BEI à l'Algérie pendant la période 1999-2003 totalisent 1,1 milliard d'euros. La composante de l'assistance technique des programmes MEDA et des prêts de la BEI est un aspect important du renforcement des capacités et du transfert de savoir.

13. **La coopération sociale et culturelle comprend les mesures garantissant le traitement national des ressortissants de l'Algérie et de l'UE qui ont trouvé un emploi selon des moyens légitimes dans le pays partenaire.** En ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre, les parties se sont engagées à dialoguer en vue d'effectuer des progrès. La priorité sera accordée aux projets et aux programmes qui : a) améliorent les conditions de vie en Algérie; b) aident à créer en Algérie des entreprises dirigées par des travailleurs algériens établis au sein de la Communauté européenne; c) cherchent à promouvoir le rôle de la femme; d) améliorent la protection sociale et les systèmes de santé; et e) contribuent au développement du secteur de l'habitation. Ces sections ont pour objet d'examiner la relation privilégiée de l'UE avec les pays du Maghreb et de réduire le flux des personnes qui émigrent vers l'UE en raison des disparités de revenu et de conditions de vie entre les deux régions. Bien que les accords ne puissent modifier les incitations économiques à l'émigration déjà existant, ils encouragent l'UE à aider la région à maintenir une croissance économique forte et durable et à ralentir ainsi les flux migratoires.

La libéralisation du secteur de l'énergie

14. **Un autre élément important de l'AAUE conclu par l'Algérie est la coopération dans les industries extractives et dans l'énergie.** L'objectif est de libéraliser

⁸ Les autres instruments de coopération économique communs à tous les accords sont les suivants : a) dialogue économique régulier sur tous les aspects de la politique macroéconomique; b) communications et échanges d'informations; c) transferts d'avis, d'expertise et de formation; d) mise en œuvre de mesures conjointes; et e) assistance technique, administrative et réglementaire.

progressivement ces secteurs et l'accord prévoit l'élaboration de partenariats entre des sociétés européennes et algériennes en vue de l'exploration, de la production, de la transformation, de la distribution et de la prestation de services dans les domaines de l'énergie et des industries extractives. Cette composante ne se retrouve dans aucun autre accord conclu par d'autres pays (tableau 1). Compte tenu de l'importance structurelle du secteur des hydrocarbures en Algérie (38 % du PIB, 98 % des exportations de marchandises et 71 % des recettes budgétaires en 2004), cette partie de l'accord est indispensable pour accroître l'investissement direct étranger en Algérie. L'Algérie a déjà adopté une loi prévoyant une libéralisation plus générale du secteur des hydrocarbures.

Intégration régionale et règles d'origine

15. **Le cinquième élément de l'accord conclu par l'Algérie est la promotion de l'intégration entre les pays du Maghreb.** Cet objectif n'apparaît que dans les AAUE conclus par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. À l'heure actuelle, le commerce entre les pays du Maghreb est limité et représente moins de 2 % de leur commerce extérieur total. En plus de favoriser le commerce entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, l'intégration régionale pourrait contribuer à réduire ce que l'on appelle l'effet «centre et rayons», qui incite les entreprises à s'installer dans le «centre», c'est-à-dire l'UE, car cela leur donne accès à tous les «rayons», en l'occurrence l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

16. **L'accord Algérie-UE permet en outre un cumul des règles d'origine dans le cas des biens produits d'une part au Maroc, en Tunisie, dans l'UE et d'autre part en Algérie.** Il s'agit là d'un élément important visant à accroître l'intégration régionale au Maghreb. Il est également présent dans les accords conclus par le Maroc et la Tunisie et ne figure pas dans les accords conclus par les autres pays méditerranéens. Toutefois, pour que les pays du Maghreb puissent bénéficier du cumul des règles d'origine en vertu des AAUE, les règles d'origine s'appliquant dans le commerce bilatéral entre ces pays doivent être identiques à celles s'appliquant en vertu des AAUE. Présentement, les règles d'origine des accords bilatéraux entre les trois pays du Maghreb sont identiques, mais diffèrent de celles des AAUE⁹. Par conséquent, les pays devront réviser les règles d'origine de leurs accords bilatéraux pour bénéficier d'un cumul intégral ou partiel d'origine dans leur commerce avec l'UE.

⁹ Les accords bilatéraux de libre-échange entre les trois pays du Maghreb comportent des règles d'origine similaires fondées sur le critère de 40 % de valeur locale ajoutée, sauf l'accord tarifaire entre la Tunisie et l'Algérie, qui prévoit un seuil de 50 %. Toutefois, les AAUE conclus par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie déterminent l'origine en fonction d'une transformation suffisante de produits de base sans origine, autres que les produits provenant intégralement d'un pays unique. Selon la nature du bien, l'origine est déterminée dans les circonstances suivantes : a) lorsque le bien transformé est classé sous une rubrique de système harmonisé différente de celle de tous les matériaux sans origine et servant à produire le bien, pourvu que la transformation comporte plus qu'un ensemble particulier d'opérations simples; b) lorsque le bien subit une transformation particulière pouvant comporter une ou plusieurs étapes; et c) lorsque la valeur des matériaux importés d'un pays tiers est inférieure à un pourcentage donné du prix hors usine. Dans certains cas, les critères sont combinés et, pour plusieurs produits, l'inclusion d'un seul intrant importé a pour conséquence que le produit n'obtient plus l'origine.

La libéralisation des services et le droit d'établissement

17. **Les principales faiblesses de l'AAUE conclu par l'Algérie sont l'absence de disposition accordant un droit d'établissement et le caractère limité de l'engagement à libéraliser les services.** Tous les pays méditerranéens ont inclu des dispositions accordant un droit d'établissement et prévoyant la libéralisation des services dans leurs accords respectifs. L'absence de droit d'établissement sera vraisemblablement un obstacle pour les investisseurs étrangers. L'expérience des pays d'Europe centrale et orientale indique que la libéralisation des services a été un élément très important pour attirer l'investissement direct étranger (Hoekman et al.1996). C'est pourquoi la libéralisation des services aurait été une grande innovation pour l'Algérie et aurait contribué à diversifier son économie. L'Algérie pourrait remédier à cette faiblesse en réduisant l'intervention de l'État dans le secteur des services, comme elle l'a fait dans le secteur des hydrocarbures. En outre, l'Algérie peut encore s'engager sur la voie de la libéralisation des services en accédant à l'Organisation mondiale du commerce.

C. Impact macroéconomique

18. **Généralement, la plupart des coûts d'ajustement sont à court terme, tandis que la plupart des avantages sont à moyen et à long termes.** Les avantages de la libéralisation du commerce sont souvent dynamiques et, pour une bonne part, tributaires des réformes qui les accompagnent.

19. **Lorsqu'il est question de libéralisation économique, il est plus facile de mesurer les coûts que les avantages.** Les secteurs économiques et les intérêts privés ou publics bénéficiant de la protection sont incités à dénoncer publiquement les modifications proposées et à faire état de leurs pertes. En revanche, le grand public, qui est susceptible de profiter de la libéralisation du commerce, a des intérêts économiques plus diffus et est moins bien organisé. La section qui suit évalue l'impact de l'accord sur l'ensemble de l'économie.

Avantages

Bien-être

20. **La création d'une zone de libre-échange entre l'Algérie et l'UE stimule et fausse à la fois le commerce.** Le commerce s'accroît parce que les obstacles tarifaires et non tarifaires auxquels il se heurte sont moins importants qu'ils ne l'étaient auparavant. Les consommateurs et les producteurs algériens utilisant des intrants importés voient leur situation relative s'améliorer tandis que les producteurs de biens en concurrence avec les importations sont dans une position moins avantageuse et les recettes douanières diminuent à cause de la baisse des droits de douanes.

21. **La réorientation des courants d'échanges a des effets contraires et peut réduire le bien-être.** Le détournement de trafic se produit lorsque, par suite de la diminution des droits de douanes prélevés sur les produits de l'UE, les importations provenant d'autres producteurs étrangers sont remplacées par celles provenant de l'UE. Toutefois, si l'UE n'est pas aussi efficace que les autres fournisseurs étrangers (c'est-à-dire si elle est une source d'approvisionnements plus coûteuse), la réorientation des échanges peut se traduire par une perte nette de bien-être. Ce risque est plus élevé en Algérie qu'au Maroc et en Tunisie parce

que, à l'heure actuelle, seulement 60 % des importations de l'Algérie proviennent de l'UE alors que plus des trois-quarts des importations de la Tunisie et du Maroc proviennent déjà de l'UE.

22. **Selon une analyse statique, l'Algérie est censée enregistrer un gain net de bien-être.** La question de savoir si, en Algérie, les avantages découlant de la stimulation des échanges l'emporteront sur les pertes occasionnées par leur détournement, est de nature strictement empirique. Selon le modèle de demande des importations mis au point par Geraci et Prewo (1982) et appliqué par Testas (1997), on peut mesurer l'effet de stimulation des échanges (SE) en multipliant la valeur des importations provenant de l'UE, M_{UE} , par le produit de l'élasticité de la demande d'importations par rapport aux prix (η) et la variation en pourcentage du prix des importations résultant des variations des droits de douanes (t) liées à la libéralisation du commerce :

$$SE = \eta M_{UE} \Delta t / (1+t)$$

On peut mesurer l'effet de détournement des échanges (DE) en multipliant la valeur des importations provenant de pays hors UE, M_{HUE} , par l'élasticité de substitution entre les importations provenant de l'UE et celles provenant de pays hors UE, σ , et la variation de prix résultant des variations de droits de douanes occasionnées par l'intégration :

$$DE = \sigma M_{HUE} \Delta t / (1+t)$$

Des estimations approximatives fondées sur les importations de 2004, un taux moyen de droits de douanes de 19 %, une élasticité des prix des importations de -0,80 et une élasticité de substitution des importations de -0,79 indiquent que le gain net de bien-être de l'Algérie serait d'environ 1 % du PIB de 2004¹⁰.

23. **En outre, la stimulation et le détournement des échanges devraient être envisagés dans un contexte dynamique.** L'Algérie peut réduire les coûts de détournement des échanges et la diminution de bien-être qui en résulte en adoptant une politique commerciale plus libérale à l'égard du reste du monde, c'est-à-dire en libéralisant son commerce multilatéral et en réduisant tous les obstacles tarifaires et non tarifaires dans le cadre de son accession à l'OMC. Elle pourrait aussi améliorer la structure des coûts liés à la pratique des affaires, ce qui la rendrait plus attrayante aux yeux des investisseurs étrangers.

L'investissement direct étranger (IDE)

24. **Le deuxième avantage susceptible de découler de l'AAUE est une augmentation de l'investissement direct étranger.** En général, les accords de libre-échange, y compris les AAUE, sont interprétés par les investisseurs étrangers comme un indice d'une plus grande ouverture internationale. Cet important avantage économique de l'AAUE peut accroître les incitations actuelles à l'investissement, comme les coûts de main-d'œuvre relativement peu

¹⁰ On trouvera dans Testas (1999) des estimations de l'élasticité des prix des importations et de l'élasticité de substitution de l'Algérie fondées sur des données de la période 1971–1991.

élevés de l'Algérie et sa proximité des marchés européens¹¹. La décision récente de l'Algérie de libéraliser le secteur de l'énergie contribuera aussi sensiblement à attirer l'investissement direct étranger. En revanche, l'absence de libéralisation des services et de droit d'établissement ne peut que limiter la capacité d'attirer l'investissement direct étranger.

Gains de productivité

25. **L'AAUE pourrait aussi être à l'origine d'importants gains de productivité et d'efficacité.** Une intensification de la concurrence obligerait les producteurs à réduire les coûts de production et à accorder plus d'attention aux préférences des consommateurs. De plus, la technologie et l'innovation se répandent plus rapidement dans un marché ouvert à la concurrence internationale et réduisent les comportements monopolistiques et de recherche de la rente, lesquels prétextent la nécessité de protéger les industries nationales. Par conséquent, l'économie pourrait devenir plus efficace et s'adapter plus rapidement au changement. Les efforts des entreprises pour demeurer plus concurrentielles et s'adapter au changement technique et à l'évolution des marchés permettraient une meilleure utilisation des ressources, ce qui contribuerait à créer un milieu plus attrayant pour l'investissement et favoriserait donc la croissance et la création d'emplois. L'exemple de l'Europe révèle que l'ouverture au commerce extérieur est une des principales sources de bienfaits économiques (Hoekman 1995). Toutefois, comme l'État joue un rôle important dans le secteur productif de l'Algérie et que la compétitivité n'est pas généralement une priorité des entreprises publiques, ce processus exigera des actions décisives de la part des pouvoirs publics.

Coûts

Impact budgétaire

26. **On estime que la perte de ressources douanières résultant de l'AAUE de l'Algérie augmentera de façon continue,** passant de 0,1 % du PIB en 2005 (puisque l'accord est entré en vigueur seulement en septembre 2005) à environ 0,4 % du PIB en 2006 et à 2 % du PIB en 2017, lorsque l'accord sera pleinement appliqué (tableau 2)¹². Pour mettre ces pertes en perspective, les recettes provenant des droits de douanes n'étaient que de 2,1 % du PIB en 2004 alors que celles de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des impôts indirects sur la consommation représentaient globalement 4,6 % du PIB. On estime que, lorsque l'accord sera pleinement appliqué, les pertes de recettes correspondront à environ un quart des impôts indirects sur la consommation. Les pertes de recettes sont plus élevées si l'on tient compte de l'impact du détournement des échanges et de l'effet préjudiciable de l'accord sur la production de substitution aux importations. Toutefois, si on adopte un point de vue inverse, l'augmentation de la croissance économique potentielle résultant de l'accord entraînera des recettes budgétaires supplémentaires qui compenseront en partie ces pertes.

¹¹ On ne dispose pas de renseignements sur les coûts unitaires de main-d'œuvre et sur les salaires moyens. Le salaire minimum en Algérie est actuellement d'environ 1 700 dollars EU par an.

¹² Les estimations tiennent compte des élasticités de prix et de substitution.

Tableau 2. Impact budgétaire de l'AAUE

	Importations hors hydrocarbures (en milliards de dollars EU)	Recettes douanières (en milliards de dollars EU)	Tarif effectif (en %)	Perte de recettes douanières	
				En % des recettes douanières totales	En % du PIB
2001	7 662	1 343	17,5
2002	9 780	1 611	16,5
2003	10 951	1 858	17,0
2004	15 175	1 927	12,7
Projections 2005	19 121	2 096	11,0	5,3	0,1
Projections 2006	22 170	2 041	9,2	15,9	0,4
Projections 2007	23 667	2 124	9,0	18,0	0,4
Projections 2008	24 821	2 071	8,3	23,8	0,6
Projections 2009	26 456	2 070	7,8	28,6	0,8
Projections 2010	28 963	2 165	7,5	31,8	1,0

Source: Autorités algériennes, et estimations et projections des services du FMI

Balance des paiements

27. **De plus, l'accord se traduira vraisemblablement par un niveau d'épargne moins élevé et un niveau d'investissement plus élevé, ce qui occasionnera une réduction de l'excédent du compte des transactions courantes.** La suppression des droits de douanes est susceptible de stimuler la consommation privée en élargissant la gamme des produits de consommation disponibles, tandis que l'investissement s'accroîtra sans doute par suite de l'augmentation des flux de capitaux privés et des efforts visant à renforcer la capacité de production. En outre, il faudra procéder à des investissements importants dans les infrastructures sur le moyen terme afin d'améliorer le climat des affaires et d'attirer des flux plus importants d'investissement direct étranger. Compte tenu de la forte position financière de l'Algérie et des perspectives encourageantes de ses exportations d'hydrocarbures, une dégradation du solde des transactions courantes pourrait être supportée.

Restructuration industrielle

28. **À mesure que les droits de douanes et les autres formes de protection seront supprimés, l'industrie nationale devra supporter des coûts d'ajustement provisoires.** Selon toute vraisemblance, les industries et les facteurs de production subissant un préjudice en raison de la réduction du taux effectif de protection enregistreront une baisse de production et de revenus, respectivement. Progressivement, l'investissement et les facteurs de production se déplaceront vers les secteurs ayant acquis un avantage comparatif. Comme la réduction des obstacles au commerce s'étendra sur 12 ans, l'ajustement structurel requis sera progressif. L'UE peut jouer un rôle important dans cette transformation et dans l'expansion de l'industrie privée en Algérie en fournissant une assistance technique et financière. Toutefois, la restructuration sera retardée si les pouvoirs publics décident d'absorber les pertes des entreprises publiques se heurtant à la concurrence étrangère. Ainsi, le manque de rigueur des contraintes budgétaires — par exemple, l'octroi de prêts bancaires imprudents ou fondés sur des considérations politiques et l'annulation de mauvaises créances par l'administration publique — pourrait retarder la restructuration des entreprises parce que les entreprises publiques non rentables continueraient d'accaparer des ressources qui, autrement, pourraient être affectées à des entreprises plus efficaces et productives.

Le chômage de transition

29. **Les fermetures d'entreprise pourraient causer du chômage de transition.** Aucune estimation de ces coûts n'a été effectuée dans le cas de l'Algérie. Rutherford et al. (1995) ont estimé que, dans le cas de la Tunisie, ces coûts d'ajustement ont été d'environ 4 % du PIB. Bien que l'on présume généralement qu'il s'agit là d'un coût d'ajustement ponctuel, dans le cas de l'Algérie ce coût se répartira sur plusieurs années, soit à compter de la troisième année (lorsque commencera la réduction des droits de douanes dans les secteurs stratégiques) et jusqu'après la douzième année (lorsque prendra fin la réaffectation du stock de capital). Ce coût pourrait être atténué dans la mesure où l'AAUE suscite des investissements additionnels et des avantages dynamiques. Le coût serait également amorti par la plus grande flexibilité du marché du travail, l'augmentation du rôle des forces du marché, la réduction des interventions gouvernementales dans l'affectation des ressources et la privatisation.

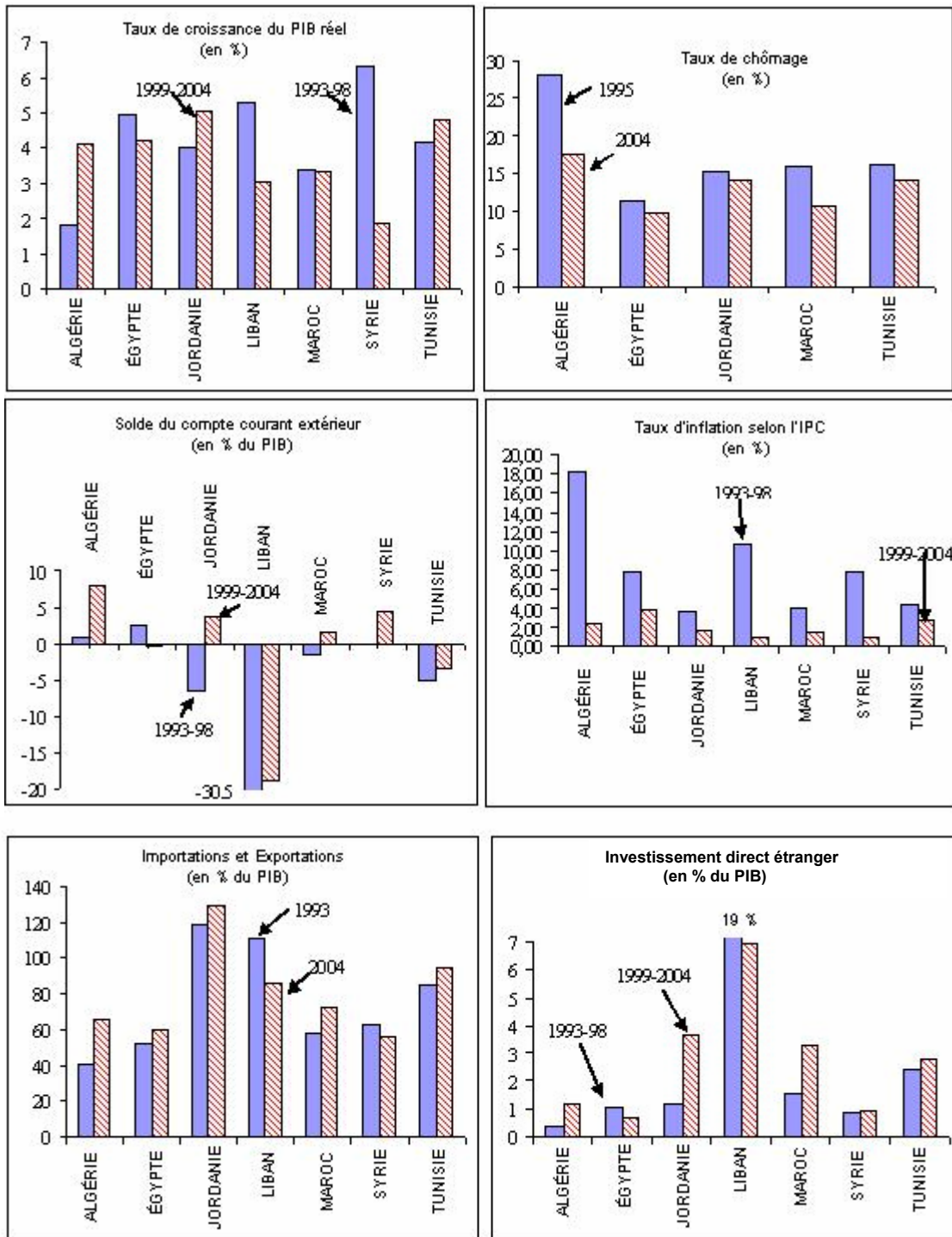
D. Enjeux et défis économiques

30. **Les autorités algériennes doivent maintenant relever un défi de taille, à savoir exploiter au maximum les possibilités offertes par l'AAUE.** L'ouverture de l'économie rend plus impérative l'accélération de la mise en œuvre des réformes déjà entreprises par les autorités. Bien que l'Algérie puisse tirer profit de l'expérience des autres pays méditerranéens, elle doit également rattraper son retard, puisque les autres pays, notamment ses voisins les plus immédiats, ont amorcé la mise en œuvre de leurs accords il y a déjà cinq ans.

31. **L'expérience des autres pays méditerranéens indique que seuls les pays déterminés à entreprendre des réformes bénéficient pleinement et rapidement d'une croissance plus élevée et de l'investissement direct étranger.** Bien qu'il soit difficile de chiffrer la mesure dans laquelle l'AAUE a influé sur les résultats macroéconomiques de ces pays, l'évolution économique favorable de la Jordanie et de la Tunisie est, selon toute vraisemblance, liée aux réformes économiques de grande envergure qui ont accompagné la libéralisation du commerce de ces pays. La Jordanie, la Tunisie et le Maroc ont enregistré une augmentation de leur croissance économique et des entrées d'investissement direct étranger (graphique 2). Dans les autres pays méditerranéens, la croissance ne s'est pas accrue par suite de la mise en œuvre de leur AAUE et leur part du marché mondial des exportations est demeurée constante (moins de 1 %) au cours de la dernière décennie. Dans tous les pays, on a observé une baisse de l'inflation et du chômage, une plus grande ouverture au commerce (sauf au Liban) et une amélioration du solde du compte courant (sauf en Égypte).

32. **Dans ce contexte, on peut dégager certains enseignements importants.** Premièrement, les défis soulevés par l'AAUE conclu par l'Algérie représentent une occasion pour ce pays d'atteindre un taux de croissance élevé¹³. Deuxièmement, bien que la transition de 12 ans permette de répartir l'ajustement dans le temps, elle retarde également les retombées économiques, et ce dans une conjoncture où l'impact des coûts est précoce. On pourrait faire apparaître les avantages plus tôt en exploitant plus rapidement le principe de libéralisation inhérent à l'AAUE.

¹³ Voir Hoekman et Zarrouk (2000).



Source: Fonds monétaire international

33. **Pour bénéficier abondamment de l'AAUE, il faudra répartir les initiatives en trois catégories :** a) assurer la poursuite de politiques macroéconomiques judicieuses; b) entreprendre des réformes structurelles axées sur la diversification de l'économie et la transition vers une économie de marché; et c) procéder à une libéralisation plus générale du commerce.

Politiques macroéconomiques

34. **Il importe au plus haut point de maintenir la stabilité macroéconomique.** Parce qu'il réduit les prix des importations, l'AAUE a d'abord pour effet de stimuler la demande globale. Compte tenu de la forte position extérieure de l'Algérie et du fait que la récente hausse des prix du pétrole comporte sans doute un élément permanent, il semble raisonnable que les autorités utilisent une part de leur espace budgétaire pour maintenir les équilibres intérieurs sur une base durable — une condition clé pour accroître le niveau de l'investissement étranger et intérieur. On pourrait y parvenir en utilisant une part de la marge de manœuvre budgétaire pour contrebalancer les pertes de recettes résultant de la baisse des droits de douanes. De plus, les autorités devraient chercher à alléger la pression des coûts de transition de l'AAUE (entreprises publiques et restructuration bancaire).

35. **Il importe aussi d'assouplir le régime de change et de faire en sorte que la politique monétaire continue de maintenir l'inflation au niveau peu élevé que l'on observe actuellement en Algérie**¹⁴. Toutes choses étant égales par ailleurs, la suppression des obstacles aux importations devrait entraîner une dépréciation du taux de change d'équilibre réel¹⁵. Toutefois, si la libéralisation s'accompagne de gains de productivité du fait des réformes, ces gains pourraient compenser la dépréciation. De fait, l'objectif ultime de la libéralisation du commerce est d'élever le niveau de vie grâce à des gains de productivité, et non de les diminuer par le biais d'une dépréciation réelle. En outre, l'augmentation des prix réels du pétrole semble indiquer que le taux d'équilibre aura tendance à s'apprécier, ce qui compensera la dépréciation réelle résultant de la libéralisation du commerce. En suivant de près l'évolution de la productivité algérienne par rapport à celles de ses partenaires commerciaux, ainsi que les variations des prix réels du pétrole, on pourrait déterminer la trajectoire probable du taux de change d'équilibre réel¹⁶.

¹⁴ Le régime de taux de change de l'Algérie est un régime à flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change.

¹⁵ La libéralisation du commerce aura sur le taux de change d'équilibre réel un effet de substitution et un effet de revenu : a) une réduction des droits de douanes augmentera la demande de biens échangeables par rapport à celle des biens non échangeables. Cet effet de substitution aura lui-même tendance à réduire le prix des biens produits au pays, ce qui provoquera une dépréciation réelle; et b) la libéralisation du commerce augmentera en outre le revenu réel au sein de l'économie, ce qui influera sur la demande globale pour tous les biens, y compris les biens non échangeables, et tendra ainsi à apprécier le taux de change d'équilibre réel. On prévoit que l'effet de revenu sera moins important que l'effet de substitution.

¹⁶ Voir Koranchelian (2005).

Réformes structurelles et institutionnelles

36. **Les réformes prioritaires devraient avoir pour objet de réduire le rôle de l'État dans l'économie, d'attirer l'investissement direct étranger et d'accroître la compétitivité.** Elles devraient inclure une modernisation du secteur financier, l'accroissement de la concurrence sur le marché intérieur grâce à une privatisation plus poussée et à une redéfinition du rôle de l'État, une amélioration du climat des affaires et une plus grande souplesse du marché du travail.

La réforme du secteur financier

37. **La réforme de l'industrie bancaire permettrait une plus grande mobilisation de l'épargne nationale et une meilleure répartition des ressources financières affectées à l'intermédiation.** La modernisation du système bancaire exige notamment la privatisation de plusieurs banques publiques, l'amélioration de la gouvernance des autres banques publiques, le renforcement des contrôles bancaires et l'élaboration d'un système réglementaire¹⁷.

La restructuration industrielle

38. **La modernisation de l'industrie algérienne exige des mesures dans deux domaines : a) la restructuration et la privatisation des entreprises publiques; et b) la modernisation des industries nationales en vue de rehausser leur compétitivité.**

- **Il faut procéder à une restructuration/privatisation des entreprises publiques non financières pour attirer l'investissement direct étranger et pour accroître la compétitivité.** On ne pourra pas assurer une utilisation efficace des ressources si on ne libère pas celles qu'accaparent actuellement des entreprises publiques à faible rendement. Il faut accélérer la restructuration/privatisation des entreprises publiques au moyen d'un processus d'appel d'offres ouvert et transparent tout en veillant à ce que le dispositif de protection sociale en place allège les conséquences de ces réformes sur l'emploi. Un vaste programme de privatisation créerait également des occasions immédiates pour les investisseurs étrangers. Il rassurerait les investisseurs quant à l'engagement pris par l'État de réduire son rôle dans l'économie, condition préalable à une intensification de la concurrence. Tel que mentionné dans l'accord, l'Algérie devrait bénéficier de l'assistance de l'UE dans ce domaine.
- **La modernisation des industries nationales réduira les coûts que l'AAUE impose aux entreprises algériennes tout en les préparant à affronter la concurrence étrangère.** On pourrait y parvenir en élaborant un programme conjoint euro-méditerranéen de «mise à niveau». Des programmes de ce genre ont été mis en œuvre en Tunisie, au Maroc, au Liban et en Égypte et ont pour objet de restructurer les industries nationales et de renforcer ainsi leur compétitivité sur les marchés internationaux. Toutefois, les résultats n'ont pas été concluants. Au Maroc, par exemple, peu d'entreprises ont bénéficié de ces programmes et les petites et

¹⁷ FMI (2004)

moyennes entreprises n'y avaient pas accès¹⁸. En Tunisie, cependant, ce programme a été couronné de succès et, à ce jour, 50 % des entreprises industrielles en ont bénéficié. Si ces programmes ont échoué dans certains pays, c'est en raison de leur complexité. C'est pourquoi l'Algérie devrait tenter d'établir un programme simple de «mise à niveau» comprenant des mesures visant à accélérer l'adoption de nouvelles technologies, à fournir de la formation à la main-d'œuvre et à encourager une plus grande mobilité des ressources d'un secteur à un autre.

Améliorer le climat des affaires

39. **Une amélioration du fonctionnement des institutions encouragerait l'investissement direct étranger et améliorerait les perspectives de croissance à long terme.** Les indicateurs institutionnels/de gouvernance indiquent que les institutions de l'Algérie demeurent relativement fragiles (tableau 3). Des réformes institutionnelles favoriseraient un climat d'investissement plus propice à l'innovation et à la concurrence. Ces réformes devraient inclure l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire moderne concernant les droits de propriété, les mécanismes de faillite, l'investissement direct étranger, les transactions financières et la mise en place d'un pouvoir judiciaire compétent et indépendant. En outre, les institutions d'assurance sociale devraient aider les agents subissant un préjudice en raison de la libéralisation afin d'éviter une répartition inéquitable des coûts sociaux de l'intégration. Bien que l'AAUE ne traite pas expressément de ces questions, il prévoit l'adoption des règles de base de l'UE en matière de concurrence, notamment en ce qui concerne les comportements collusoires, l'abus de position dominante et les aides de l'État qui faussent la concurrence dans la mesure où ces questions influent sur le commerce avec l'UE. Compte tenu de la place prépondérante des entreprises publiques en Algérie, cette réforme pourrait avoir des avantages importants.

Accroître la flexibilité du marché du travail

40. **Il faut aussi accroître la flexibilité du marché du travail et revoir les composante du dispositif de protection sociale** afin de réduire les coûts de transition. La réaffectation des ressources des secteurs précédemment protégés vers les activités privilégiant les exportations et la substitution des importations est susceptible de prendre du temps, ce qui entraînera des pertes temporaires d'emplois. Une plus grande flexibilité du marché du travail faciliterait la restructuration industrielle déclenchée par l'AAUE et favoriserait donc une répartition efficace des ressources. Afin de réduire autant que possible les coûts de transition, il faudra aussi un dispositif de protection sociale ciblant les prestations vers les groupes les plus vulnérables et fournissant un appui et une formation aux travailleurs déplacés.

Poursuite de la libéralisation du commerce

41. **La libéralisation du commerce devrait favoriser un approfondissement de l'intégration régionale, une libéralisation du commerce multilatéral et du commerce des services et la déréglementation du marché.**

¹⁸ Voir Hamdouch et Chater (2001).

L'intégration régionale

42. **L'intégration régionale est un élément clé du succès de l'AAUE**, non seulement parce qu'elle favorisera la création d'économies d'échelle pouvant compenser la petite taille des marchés intérieurs des divers pays, mais aussi parce qu'elle permettra de promouvoir les flux d'investissement dans la région. Si l'Algérie souhaite limiter les effets préjudiciables résultant de l'AAUE (comme l'effet de «centre et rayons» qui favorise la localisation de nouveaux projets d'investissement au sein de l'UE), il faudra qu'elle supprime par étapes les obstacles au commerce avec les pays avoisinants et avec le reste du monde. L'augmentation de la taille du marché résultant de la facilitation du commerce régional entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie devrait se traduire par une augmentation de l'investissement direct étranger en Algérie, au Maroc et en Tunisie (Jaumotte, 2004).

Tableau 3. Classement des pays selon des indicateurs choisis d'attractivité de l'investissement direct étranger

(Part en pourcentage des pays à évaluation faible)

	BM	BM	BM	BM	BM	BM	BM	BM	BM	BM	BM	BM	BM
	Qualité de la réglementation 3/	Efficacité gouvernementale 3/	Primaat du droit 3/	Corruption 3/	Liberté économique 4/	Risque-pays 5/	Compétitivité commerciale 6/	Compétitivité de la croissance 6/	Conjoncture économique 7/				
Jordanie	57	62	60	69	64	64	58	66	79				
Égypte	29	49	54	52	36	38	36	40	...				
Liban	34	42	44	42	53	10				
Cisjordanie et Gaza	18	13	20	36	70				
Syrie	13	27	42	29	14	35				
<i>Mashreq (moyenne)</i>	30	39	44	46	42	37	47	53	...				
Tunisie	46	69	58	65	48	56	69	60	...				
Maroc	45	56	52	58	47	61	55	46	69				
Algérie	20	36	28	43	29	69	14	32	...				
<i>Maghreb 1/ (moyenne)</i>	37	54	46	55	41	62	46	46	...				
Europe centrale 2/ (moyenne)	81	71	69	68	77	64	58	56	71				
Malaisie	66	81	65	66	57	74	78	70	91				
Corée	72	80	68	63	72	76	77	72	...				
Singapour	99	99	95	99	99	96	90	93	...				
Taille de l'échantillon	209	209	209	209	161	140	103	104	67				
Incluant les pays industrialisés ?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				

Sources: Divers rapports nationaux; voir les notes en bas de page pour les détails

1/ Inclut Maroc, Tunisie et Algérie

2/ Inclut la République Tchèque, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie

3/ Indicateurs globaux de gouvernance (2004) élaborés par Kaufman, D. et al., Governance Matters, Document de travail consacré à la recherche sur les politiques No. 2196, Banque mondiale, 1999, et base de données accessible à http://www.worldbank.org/wbi/governance.gov_data.htm, and <http://www.worldbank.org/wbi/governance/datasets.htm>.

4/ Index of Economic Freedom (Indice de liberté économique) publié par la Heritage Foundation et The Wall Street Journal, 2005: <http://www.heritage.org/index/>

5/ Classements agrégatifs de risque de International Country Risk Guide, octobre 2005

6/ Indice de compétitivité de la croissance publié par Competitiveness Report by World Economic Forum, 2004. <http://www.weforum.org>

7/ Fondées sur les résultats de l'enquête utilisée pour le Rapport sur le développement dans le monde 1997 de la Banque mondiale, tel que présenté par Brunetti et al., dans Institutional Obstacles for Doing Business, Document de travail consacré à la recherche sur les politiques No. 1759, Banque mondiale, 1997; et base de données accessible à <http://www.worldbank.org/wbi/governance/wdr97data.htm>

43. **L'intégration exige que les pays du Maghreb accélèrent la mise en œuvre du libre commerce des biens et des services entre eux au cours de la prochaine période¹⁹.** Cette intégration ne devrait pas reposer sur des produits ou des quantités particulières, comme le prévoient les accords commerciaux bilatéraux actuels au Moyen-Orient (Lawrence 1997). La documentation semble indiquer que l'impact limité de l'Union du Maghreb arabe peut s'expliquer en partie par des tentatives visant à réduire la protection sur une base produit par produit plutôt que sur une base générale (Hubfauer et al.1997).

44. **Tout en augmentant le besoin d'intégration régionale, les AAUE conclues par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie facilitent aussi cette intégration.** Mises à part les dispositions traitant explicitement de la promotion de l'intégration régionale des pays du Maghreb, les AAUE pourraient favoriser l'intégration : a) en réduisant la protection dans ces pays sur une période de 12 ans; b) en harmonisant les dispositions et procédures réglementaires sur une base bilatérale avec l'UE, ce qui aurait pour effet de doter ces pays de normes communes; c) en offrant une assistance de l'UE pour les liens d'infrastructures entre les divers pays; et d) en permettant le cumul des règles d'origine pour les échanges entre ces trois pays. Ce dernier facteur pourrait encourager les liens en aval et en amont entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie et accroître les possibilités de commerce intrasectoriel.

La libéralisation des échanges multilatéraux

45. **Une plus grande ouverture permettrait d'obtenir une croissance plus forte tout en réduisant les risques de détournement des échanges.** Pour obtenir une libéralisation multilatérale, il faut accéder à l'OMC et harmoniser les procédures commerciales avec celles des autres pays du monde. Cette libéralisation se traduirait par une réduction supplémentaire des droits de douanes, un alignement des droits NPF sur ceux prévus dans l'AAUE et l'élimination graduelle des obstacles non tarifaires en vue de les harmoniser sur la base la plus générale possible. Elle exigerait aussi une harmonisation des normes et du cadre de réglementation dont l'objet serait de supprimer les pratiques qui faussent les échanges, y compris les monopoles et les subventions publiques.

La libéralisation des services

46. **La libéralisation des services améliorerait sans doute sensiblement les perspectives de l'Algérie.** Premièrement, comme les services sont des intrants importants dans la production des biens et services — les services financiers, les transports, etc.— la réduction de leurs coûts peut réduire sensiblement le coût total de la production et, par conséquent, accroître la compétitivité des entreprises. Deuxièmement, la réforme des services, tels que les services d'éducation et de santé, peut aussi améliorer la qualité et la productivité des travailleurs. Troisièmement, la réforme et l'expansion du secteur des services peuvent aider à vaincre la résistance à la libéralisation du commerce de segments influents de la société en aidant l'industrie et l'agriculture à soutenir la concurrence des importations grâce à une réduction des

¹⁹ Voir Hoekman et Messerlin (2002); Dessus, Devlin et Safadi (2001); et Hadhri (2001).

coûts des intrants et à une hausse de la productivité, et aussi en créant des emplois dans le domaine des services. L'ouverture du secteur des services au cours de la prochaine période devrait viser les transports, les télécommunications et les services financiers. Elle exigera un démantèlement des obstacles à l'entrée et la promotion de la concurrence, ainsi qu'une amélioration du cadre juridique et un renforcement des organismes indépendants de réglementation. Comme les services ne sont guère échangeables, la libéralisation de ce secteur pourrait créer d'importantes possibilités d'emplois pour la main-d'œuvre algérienne et aboutir à des transferts de technologie.

E. Conclusion

47. **L'AAUE favorisera la mise en place d'un régime commercial ouvert au cours des 12 prochaines années et une réforme économique globale.** L'Algérie s'est engagée sur une voie qui sera couronnée de succès uniquement si elle adopte des réformes de grande envergure pouvant attirer l'investissement direct étranger et améliorer la réaction de l'offre. Les avantages de l'accord pourraient être importants, mais ils se manifesteront de manière relativement tardive et ne le feront que si d'importantes réformes supplémentaires sont mises en œuvre de manière cohérente et sans tarder. En dernière analyse, le succès de l'accord est tributaire de la capacité de l'Algérie de diversifier son économie en suscitant une masse critique d'investissement dans les secteurs d'exportations à forte intensité de main-d'œuvre.

Bibliographie

Allesandrini, S. et L. Resmini 2000, FDI in the Mediterranean Region: a Comparison with CEE Experience.” *Femise Research Programme*.

Dessus, S., J. Devlin, et R. Safadi 2001, *Towards Arab and Euro-Med Regional Integration*. Development Centre Seminars, Banque mondiale, OCDE, Economic Research Forum.

Geraci, V., et Prewo, W. 1982. “An Empirical Demand and Supply Model of Multilateral Trade”, *Review of Economics and Statistics*, Août.

FMI (2004), Algeria: Financial System Stability Assessment, FMI Country Report No. 04/138.

Hadhri, M. 2001, “La Grande Zone Arabe de Libre-échange et les Perspectives d’Intégration Sud-Sud en Méditerranée.” *Femise Research Programme*.

Hamdouch. B, et M. Chater 2001. “Impact des Accords de Libre-échange Euro-Méditerranéens: Le cas du Maroc.” *Femise Research Programme*.

Hoekman, B., 1995. “The World Trade Organization, the European Union, and the Arab World: Trade Policy Priorities and Pitfalls.” Document de travail consacré à la recherche sur les politiques No.1513, Banque mondiale.

Hoekman, B., et S. Djankov, 1996. “Catching up with Eastern Europe? The European Union’s Mediterranean Free Trade Initiative.” Document de travail consacré à la recherche sur les politiques No.1562, Banque mondiale.

Hoekman, B., et P. Messerlin, 2002, “Initial Conditions and Incentives for Arab Economic Integration: Can the European Community’s Success be Emulated?” Document de travail consacré à la recherche sur les politiques No.2921, Banque mondiale.

Hoekman, B., et J. Zarrouk, 2000. *Catching up with the competition: trade opportunities and challenges for Arab countries*. University of Michigan Press.

Hubfauer, G. et B. Kotschwar, 1997, “Regional Integration Efforts: Lessons from Asia and the Western Hemisphere,” étude présentée au séminaire FMI-CREA sur les réformes commerciales et l’intégration régionale en Afrique, du 1^{er} au 3 décembre 1997, Washington, D.C.

Jaumotte, F., 2004, “Foreign Direct Investment and Regional Trade Arrangements: The Market Size Effect Revisited”, Document de travail WP/04/206, Fonds monétaire international.

Kaufman, D., A. Kraay, et P. Zoido-Lobaton, 1999, “Governance Matters” Document de travail consacré à la recherche sur les politiques No. 2196, Banque mondiale.

Koranchelian, T., 2005, “The Equilibrium Real Exchange Rate in a Commodity Exporting Country: Algeria’s Experience”, Document de travail WP/05/135, Fonds monétaire international.

Lawrence, R., 1997, "Preferential Trading Agreements: The Traditional and the New" in *Regional Partners in Global Markets: Limits and Possibilities of the Euro-Med Agreements*, ed. Par Ahmed Galal et Bernard Hoekman (London: Centre for Economic Policy Research).

Testas, A., 1997. "Economic Gains from Integration among Developing Countries: The Case of the North Africa Arab Maghreb Union". *Development Policy Review*, Vol. 15, Overseas Development Institute.

———, 1999. "The European Union's Global Approach to the Mediterranean Area: A Quantitative Estimate of the Efficiency Effects". *Development Policy Review*, Vol. 17, Overseas Development Institute.

II. LE CLIMAT DES AFFAIRES DE L'ALGÉRIE : DES RÉFORMES FISCALES POUR ACCÉLÉRER LA CRÉATION D'EMPLOIS²⁰

L'économie algérienne doit créer plus d'emplois pour sa main-d'œuvre jeune et en pleine croissance. Il faut donc une expansion soutenue du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises (PME) à forte intensité de main-d'œuvre. Toutefois, le climat des affaires en Algérie la classe à un niveau inférieur à 18 pays concurrents situés à la périphérie de l'Union européenne. Les réformes structurelles que poursuivent les autorités prendront un certain temps. L'espace budgétaire créé par la hausse des recettes d'hydrocarbures pourrait être utilisé pour améliorer plus rapidement le climat des affaires. C'est au regard de la pression fiscale sur les entreprises que la différence entre le climat des affaires de l'Algérie et celui des pays concurrents est la plus prononcée, de sorte qu'il y aurait lieu d'envisager une réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. De plus, il y a un important transfert du secteur des hydrocarbures vers le reste de l'économie qui s'effectue au moyen de prix énergétiques intérieurs peu élevés. À la lumière des défis que l'Algérie doit relever dans le domaine de l'emploi, on pourrait aussi envisager de réorienter le transfert des activités à forte teneur énergétique vers les activités à forte intensité de main-d'œuvre.

A. Introduction

48. **Le présent chapitre fait le point concernant le climat des affaires de l'Algérie alors que les autorités envisagent d'utiliser l'espace budgétaire créé par la hausse des recettes d'hydrocarbures pour remédier au problème de l'emploi.** À mesure que le vaste programme d'investissements publics couvrant la période 2005–2009 approche de sa fin, le secteur privé devra progressivement remplacer l'État en tant que principal moteur de création d'emplois. Toutefois, les carences du climat des affaires de l'Algérie freinent le secteur privé dans sa création d'emplois. Les autorités ont lancé des réformes structurelles de grande envergure, mais il faudra plusieurs années avant qu'elles n'arrivent à maturité. C'est pourquoi les autorités pourraient étudier la possibilité de mettre en œuvre des politiques permettant une création plus rapide d'emplois dans l'intervalle. La section B décrit les principales caractéristiques des entreprises en Algérie en comparaison avec celles de 18 pays situés à la périphérie de l'Union européenne (EUPERI)²¹. La section C rappelle le problème de l'emploi en Algérie. La section D compare le climat des affaires de l'Algérie à celui de ses pays concurrents. La section E analyse les principaux coûts des facteurs (capital, main-d'œuvre, énergie) pour identifier les axes de réflexion à même de créer des emplois plus rapidement. La section F énonce des conclusions.

²⁰ Préparé par Gabriel Sensenbrenner

²¹ Les 18 pays de l'EUPERI sont l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la République slovaque, l'Ukraine, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Turquie, la Macédoine (ARY), la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie, la Tunisie et le Maroc.

B. L'activité d'entreprise en Algérie

Le rôle du secteur public

49. **Le secteur public continue de jouer un rôle de premier plan dans certaines activités de production, bien qu'il soit en repli sensible depuis 1995.** En 2004, le secteur public représentait 20 % de la valeur ajoutée brute hors hydrocarbures (à l'exclusion des services publics), comparé à 32 % en 1995 (tableau 1). Depuis 1995, l'État s'est nettement désengagé des secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports. Toutefois, la part du secteur public de la valeur ajoutée brute hors hydrocarbures dans l'industrie se montait encore à 63 % en 2004, surtout à cause de son rôle dans les matériaux de construction, les produits chimiques, la métallurgie et le papier. Le secteur public détient également 90 % des avoirs des institutions financières, le reste étant pour une bonne part sous le contrôle de banques étrangères.

Tableau 1. Algérie -- Parts des secteurs privé et public dans la valeur ajoutée brute, 1995-2004
(À l'exclusion des services publics; en pourcentage)

	1995		1999		2004	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Agriculture	99	1	100	0	100	0
Hydrocarbures	0	100	5	95	9	91
<i>Dont:</i> Services et bâtiment	0	100	0	100	0	100
Industrie	17	83	30	70	37	63
Bâtiment et travaux publics	58	42	68	32	78	22
Transports	57	43	73	27	69	31
Commerce	88	12	93	7	93	7
Services	85	15	89	11	87	13
Total	45	55	51	49	47	53
Total hors hydrocarbures	68	32	77	23	80	20

Source : autorités algériennes.

50. **Le secteur public est le plus gros employeur.** Il représentait 34 % de l'emploi total en 2004 (7,8 millions d'emplois) et versait 72 % de la masse salariale (79 % en 1995)²². En 2004, les postes permanents représentaient 88 % des employés du secteur public, le pourcentage correspondant du secteur privé étant de 11 % (la plupart des emplois dans ce secteur sont à durée déterminée). Environ 56 % des employés du secteur public travaillent au sein de l'administration publique, 26 % dans les transports en commun et les services, 4 % dans la société nationale des hydrocarbures et ses sociétés apparentées et 14 % dans d'autres entreprises publiques.

51. **Le vaste secteur algérien des hydrocarbures est dominé par Sonatrach, la société nationale des hydrocarbures.** Depuis 1986, le secteur algérien des hydrocarbures est ouvert aux pratiques commerciales internationales. La loi de 2005 sur les hydrocarbures a libéralisé davantage le secteur, ce qui permettra des investissements plus élevés et une croissance

²² L'agriculture, où les salaires sont relativement faibles, est privée.

continue de la production d'hydrocarbures. Toutefois, le secteur emploie actuellement seulement 2 % de la main-d'œuvre.

Les petites et moyennes entreprises en Algérie

52. **Le secteur des petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie est de deux à sept fois plus petit que celui des pays concurrents.** En Algérie, les PME fournissent seulement 10,5 % des emplois, ce qui est, de loin, le pourcentage le plus faible (exception faite de l'Ukraine) par rapport aux 16 pays concurrents (sur 18) pour lesquels on dispose de données (tableau 2). Les PME représentent environ 60 % à 70 % des emplois dans les économies de l'UE-15. Selon l'OCDE, les PME sont les entreprises à plus forte intensité en travail. Encourager les PME est donc un moyen efficace d'accroître la productivité et, du même coup d'accroître les niveaux de vie.

Tableau 2. L'Algérie et ses concurrents: importance des petites et moyennes entreprises, 2004

	Nombre	Par 1000 habitants	% de l'emploi
Albanie, ALB	54,142	17.3	75.0
Algérie, DZA 1/	312,959	10.3	10.4
Bosnie - Herzégovine, BIH	30,000	7.4	53.0
Bulgarie, BGR	224,211	28.3	64.7
Croatie, HRV
Estonie, EST	32,801	24.0	65.3
Hongrie, HUN	153,107	15.0	45.9
Lettonie, LVA	32,571	13.8	20.6
Lituanie, LTU	56,214	16.1	31.6
Macédoine, MKD	128,802	63.6	64.3
Maroc, MAR	450,000	15.2	...
Pologne, POL	1,654,822	42.8	61.8
République Tchèque, CZE	1,985,004	194.2	64.3
Roumanie, ROM	402,359	18.0	40.2
Slovaquie, SVK	61,689	11.5	32.1
Slovénie, SVN	48,541	24.6	20.3
Tunisie, TUN
Turquie, TUR	3,960,000	56.6	76.7
Ukraine, UKR	233,607	4.8	5.4

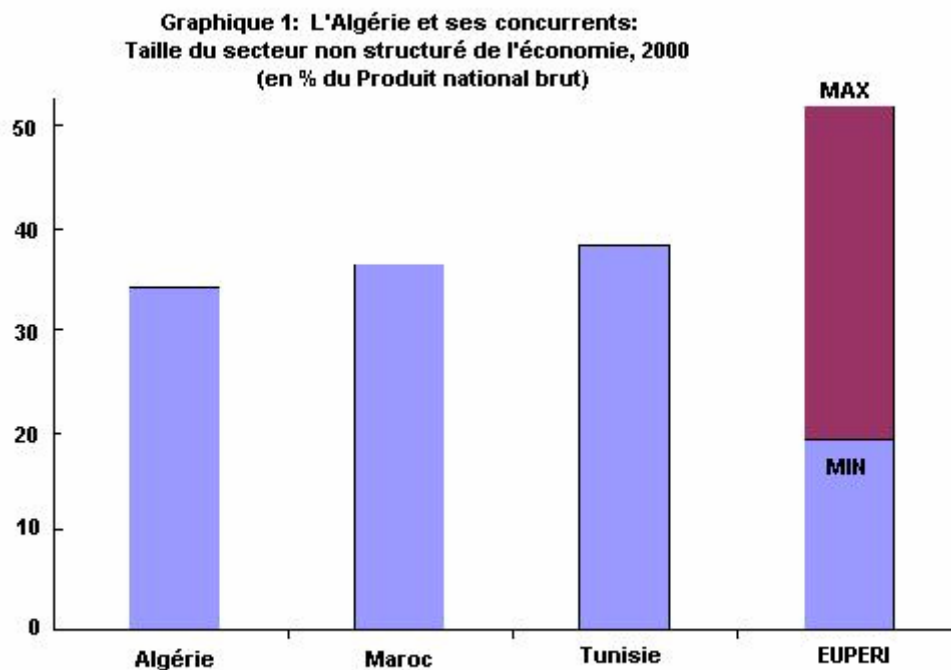
Sources: SFI, sauf pour l'Algérie: Caisse nationale des assurances sociales, 2004; et pour la Turquie: OCDE

1/ Les chiffres concernant les PME incluent le secteur de l'artisanat; ceux concernant l'emploi incluent le «travail à domicile»

Le secteur informel

53. **La taille du secteur informel n'explique pas la faible densité des PME en Algérie.** La taille du secteur informel algérien ne semble pas anormalement élevée par rapport aux pays concurrents. La Banque mondiale estime que la taille du secteur en Algérie correspondait à environ 34 % du revenu national brut en 2000, la plus faible parmi les pays du Maghreb (graphique 1). La médiane de 14 des 16 pays concurrents situés en Europe et pour lesquels on dispose de données était de 32 %. La taille moyenne du secteur informel dans les pays de

l'OCDE était de 18 % en 2000. Il a été établi que l'activité économique dans le secteur informel affaiblit la productivité d'un pays et, par conséquent, sa croissance²³.



Source: Banque Mondiale (2004)

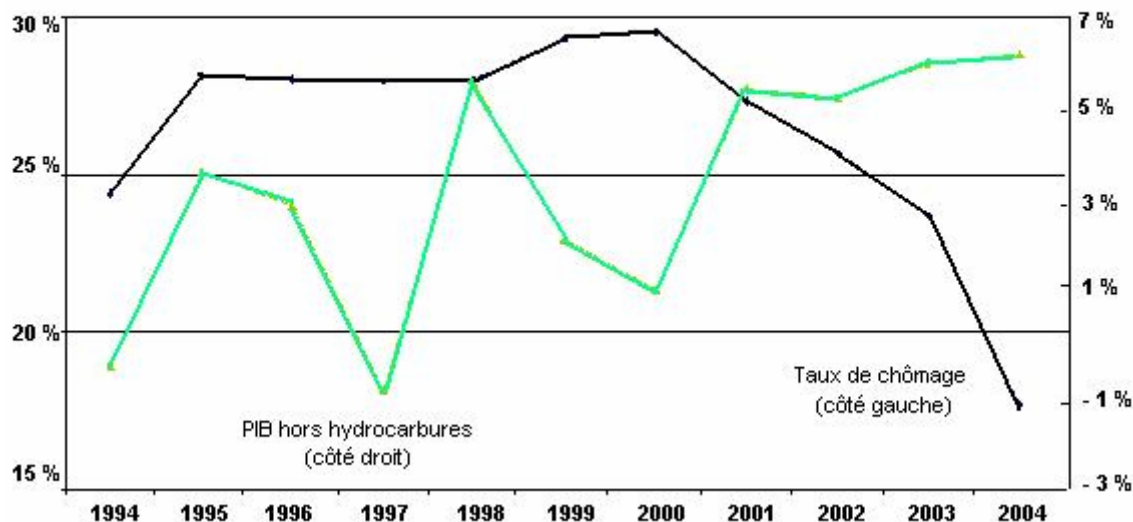
C. Le problème de l'emploi en Algérie

54. **En Algérie, le chômage chez les jeunes et les gens instruits est très élevé.** Bien que le taux de chômage global ait été de 17,7 % en 2004, le taux de chômage chez les jeunes atteignait 32,5 % et le taux de chômage des diplômés d'écoles secondaires et d'universités 19 %. Plus de 60 % des personnes en chômage l'ont été pour un an ou plus.

55. **La forte croissance du PIB hors hydrocarbures (PIBHH) a entraîné une baisse tendancielle du chômage depuis 2000.** La fermeture d'entreprises publiques (qui a entraîné la suppression de quelque 200.000 emplois), les perturbations sociales des années 1990 et la croissance de la main-d'œuvre ont eu pour effet de porter le taux de chômage à près de 30 % en 2000 (graphique 2). Il a diminué par la suite, notamment grâce aux investissements publics. Au cours de la période 2000-2004, la main-d'œuvre s'est accrue de 2,5 % par an et l'emploi de 5 % par an.

²³ Au Brésil, la productivité moyenne des entreprises exerçant leurs activités entièrement ou partiellement hors du cadre juridique est inférieure de moitié à celle du secteur formel. L'économie pourrait accroître sa croissance de 1,5 point par année si le Brésil parvenait à abaisser la part du secteur informel de son niveau actuel de 40 % du revenu national brut à un niveau d'un peu moins de 25 %, qui est celui que l'on observe dans les économies concurrentes (McKinsey, 2004 a). Le secteur informel est également le facteur qui explique le plus la faible productivité de la main-d'œuvre portugaise par rapport à celle du reste de l'UE (McKinsey, 2004 b).

**Graphique 2: Chômage et croissance réelle
1990 - 2004**



56. **L'impact de l'investissement public sur l'emploi a été amplifié par la faible productivité de la main-d'œuvre.** Cette productivité a diminué au cours des années 90, puis a stagné. Entre la période 1994–1999 et la période 2000–2004, la croissance annuelle moyenne de l'emploi a augmenté surtout dans les secteurs de l'agriculture et des bâtiments/travaux publics, qui comptent parmi ceux qui ont le plus bénéficié de l'investissement public au cours de la période 2000–2004 (tableau 3).

Tableau 3. Algérie -- Croissance de l'emploi, de la production et de la productivité de la main d'oeuvre, 1994-2004
(Variation moyenne annuelle en pourcentage, à moins d'indication contraire)

	Parts 1994-2003	Croissance de l'emploi			Taux de croissance de... 1999-2004		
		1994-99	1999-2004	Variation	la production	l'emploi	la productivité
Total	100%	3.3	4.6	1.3	4.3	4.6	-0.3
Agriculture	20%	3.0	6.4	3.4	5.6	6.4	-0.9
Industrie	8%	-1.4	1.2	2.6	0.2	1.2	-1.0
Bâtiments et travaux publics	12%	2.2	5.6	3.4	5.9	5.6	0.3
Services publics	23%	3.2	1.2	-2.0	3.2	1.2	2.0
Services non publics	17%	3.4	5.0	1.6	4.8	5.0	-0.2
Travail à domicile	19%	7.2	6.9	-0.3

Sources : autorités algériennes et estimations des services du FMI.

57. **Les carences dans le climat des affaires en Algérie pourraient nuire au processus par lequel le secteur privé remplacera l'État en tant que moteur de la création d'emplois.** Les autorités ont adopté plusieurs réformes structurelles importantes visant le pouvoir judiciaire, le secteur de l'énergie, le secteur financier et l'administration des impôts, toutes ayant pour objet d'améliorer le climat des affaires. Toutefois, ces réformes ne réduiront pas rapidement les coûts des entreprises en Algérie.

58. **Au cours de cette période de transition, le secteur privé pourrait avoir besoin d'incitations additionnelles pour contrebalancer les coûts levés sur les entreprises occasionnés par le climat des affaires en Algérie.** L'espace budgétaire créé par

l'augmentation des recettes d'hydrocarbures pourrait être utilisé pour financer de telles mesures. Pour déterminer la nature de ces mesures, il convient d'étudier de plus près le climat des affaires en l'Algérie.

D. Le climat des affaires en l'Algérie

59. **Le présent chapitre compare le climat des affaires en l'Algérie à celui des 18 pays concurrents sous trois angles : les indicateurs de gouvernance publique, les évaluations du climat d'investissement et les indicateurs de «la pratique des affaires» («doing business»).** Les indicateurs de gouvernance allient les indices de la qualité estimée de des « outputs » de l'administration publique (par exemple, les niveaux de corruption, la prévisibilité des politiques) aux indices des «intrants» qui produisent la gouvernance (par exemple, salaires dans la fonction publique, type et organisation des élections)²⁴. Les évaluations du climat d'investissement (ECI) mesurent les *perceptions* des chefs d'entreprise concernant la gravité des obstacles au fonctionnement et à la croissance de leurs entreprises²⁵. Les indicateurs de la pratique des affaires (IPA) mesurent de manière plus rigoureuse le poids de la réglementation que doivent supporter les PME nationales²⁶. L'Algérie est incluse dans les trois sources de données, ce qui rehausse la solidité des conclusions, notamment en ce qui a trait aux PME. Selon les trois sources de données, le climat des affaires de l'Algérie se classe derrière celui des pays qui sont ses concurrents²⁷.

Gouvernance publique

60. **Les indicateurs de gouvernance captent six dimensions de la qualité institutionnelle de la gouvernance publique :**

- *l'expression d'opinions et la responsabilisation*, qui mesurent les droits politiques et civils et les droits de l'homme;
- *l'instabilité et la violence politiques*, qui mesurent la probabilité d'actes de violence, y compris d'actes de terrorisme, dirigés contre les pouvoirs publics, ou de changements de gouvernement;

²⁴ Les données sont disponibles à www.worldbank.org/wbi/governance et comportent 352 variables provenant de 32 sources de données distinctes établies par 30 organismes différents et portant sur 204 pays. La Banque mondiale n'adopte aucune position officielle concernant l'exactitude des données.

²⁵ Les données sont disponibles à worldbank.org/investmentclimate. En 2005, le programme d'évaluation du climat des affaires de la Banque mondiale avait sondé près de 28 000 entreprises dans 58 pays sur 59 variables.

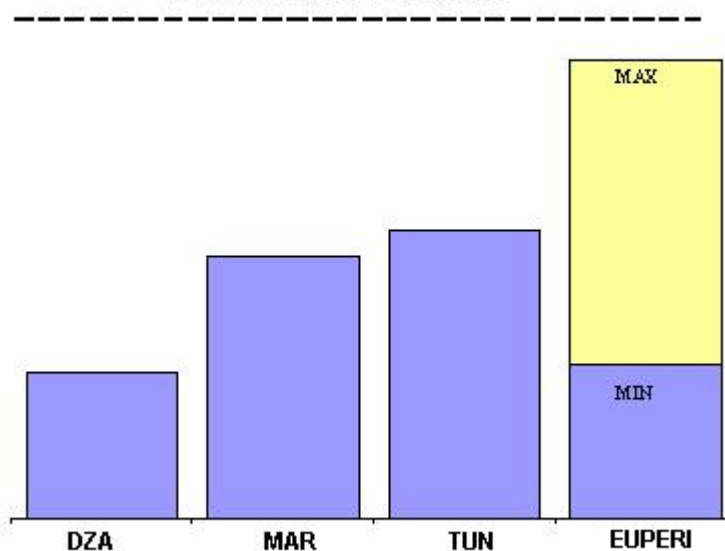
²⁶ Les données sont disponibles à www.doingbusiness.org et comportent 39 variables dans 155 pays. Elles ont été mises au point par la Banque mondiale avec la collaboration de cabinets d'avocats internationaux, de cabinets de consultants et de sociétés de logistique.

²⁷ Les classements proviennent de fonctions de répartition pour chaque variable s'appliquant à tous les pays. Cette méthode transforme les valeurs des variables en percentiles. La valeur minimale absolue des variables transformées est 0 et leur valeur maximale est 100; ces valeurs sont normalisées au besoin de sorte que la moyenne de l'UE-15 est 100. Les indices globaux sont des moyennes non pondérées des valeurs normalisées.

- *l'efficacité de l'administration publique*, qui mesure la compétence des services de l'administration et la qualité de la prestation des services publics;
- *le poids de la réglementation*, qui mesure l'incidence des politiques peu favorables au bon fonctionnement des marchés;
- *la primauté du droit*, qui mesure la qualité de l'exécution des contrats, des services policiers et des tribunaux, ainsi que la probabilité d'actes criminels ou violents;
- *le contrôle de la corruption*, qui mesure le trafic d'influence, y compris la corruption tracassière et la grande corruption, ainsi que le détournement des fonctions de réglementation de l'État. appareil gouvernemental.

L'Algérie est considérée comme ayant une qualité générale de gouvernance publique inférieure à celle des pays concurrents, juste devant l'Ukraine (graphique 3).

Graphique 3: Algérie et ses concurrents
Indice de gouvernance globale



Source: <http://www.worldbank.org/wbi/governance>

61. **Bien que fréquemment utilisés, les indicateurs de gouvernance sont peu précis pour la formulation de politiques visant à améliorer le climat des affaires.** L'analyse de l'impact de la gouvernance publique sur le climat des affaires exige des enquêtes détaillées auprès des entreprises des pays concernés. Le programme d'évaluation du climat des investissements de la Banque mondiale prévoit de tels diagnostics approfondis.

Climat d'investissement

62. **Un grand nombre d'entreprises ont participé à l'enquête d'évaluation du climat d'investissement (ECI) de l'Algérie effectuée par la Banque mondiale en 2002.** Par rapport aux 17 autres pays concurrents pour lesquels des données sont disponibles, l'échantillon des

entreprises ayant servi pour l'enquête en Algérie comportait la plus forte proportion d'entreprises étrangères et la deuxième plus importante proportion de petites entreprises (tableau 4). Ces données accroissent l'utilité de l'enquête sur le climat des investissements comme instrument pour comprendre le climat des affaires auquel font face les PME algériennes exposées à la concurrence internationale.

Tableau 4. L'Algérie et ses concurrents: composition des entreprises échantillonnées dans les Évaluations du climat d'investissement, 2002

	Total	Petites (1 à 49 employés)	Moyennes (50-249 employés)	Grandes (250 employés et plus)	Appartenant à des intérêts du pays	Appartenance étrangère
Albanie (2002) 1/	170	121	31	18	26	144
Algérie (2002)	557	408	102	27	5	545
Bosnie-Herzégovine (2002)	182	110	41	29	24	158
Bulgarie (2004)	548	315	184	42	52	493
Croatie (2002)	187	125	33	26	34	153
Estonie (2002)	170	121	26	22	31	139
Hongrie (2002)	250	168	38	42	58	192
Lettonie (2002)	176	124	26	25	28	148
Lituanie (2004)	239	152	66	20	24	215
Macédoine, ARY (2002)	170	119	26	22	23	147
Maroc (2000)	859	408	332	115	174	685
Pologne (2002)	501	330	108	60	78	422
République Tchèque (2002)	268	178	45	43	42	226
Roumanie (2002)	255	154	63	38	45	210
Slovaquie(2002)	170	108	35	26	30	140
Slovénie (2002)	188	144	25	19	28	160
Tunisie
Turquie (2002)	514	342	108	64	64	450
Ukraine (2002)	463	310	85	68	79	384

Source: <http://www.rru.worldbank.org/InvestmentClimate>.

1/ Les chiffres entre parenthèses indiquent l'année de l'enquête

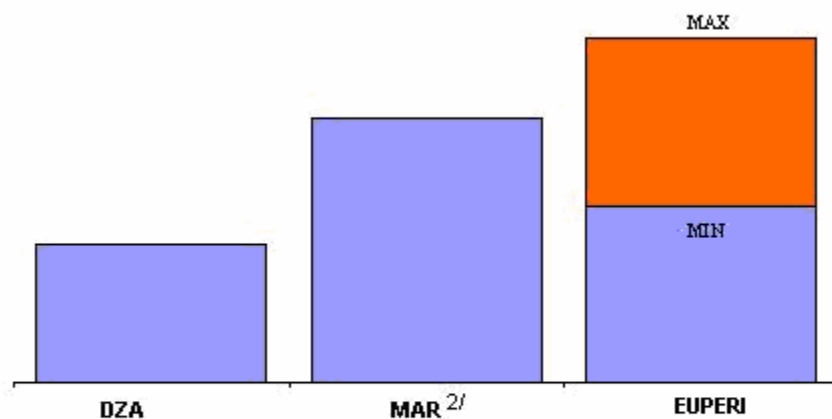
63. Les enquêtes visant à évaluer le climat d'investissement ont pour objet de mesurer ce qui se produit dans le quotidien lorsque les entreprises interagissent avec leur milieu d'affaires. Les domaines visés par les enquêtes sont les suivants :

- *les politiques et les services de l'administration publique;*
- *la qualité et la quantité des infrastructures physiques;*
- *la structure et les fonctions des marchés de main-d'œuvre, de capitaux et de produits;*
- *les relations entre les entreprises et les réseaux d'entreprises;*
- *l'exécution des contrats;*
- *l'efficacité de la réglementation;*
- *la fiscalité et la réglementation douanière;*
- *l'ordre public et autres aspects de la gouvernance.*

64. Selon l'ECL, l'attractivité de l'Algérie comme lieu d'exercice d'une activité d'entreprise est inférieure à celle de tous ses pays concurrents (graphique 4). La Bulgarie figure à l'avant-dernière place sur la liste relative à l'attractivité. Il convient de signaler

qu'environ la moitié des PME ayant participé à l'enquête en Algérie ont déclaré que les taux d'imposition constituaient un obstacle important ou très sérieux au fonctionnement des entreprises, alors que seulement 20 % des grandes entreprises se sont dites du même avis.

**Graphique 4. L'Algérie et ses concurrents:
indice global du climat d'investissement, 2002 ^{1/}**



Source: <http://www.rru.worldbank.org/InvestmentClimate>

1/ Fondé sur 6 des 17 indicateurs. L'indicateur des relations de travail est exclu à cause d'un manque de données

2/ En raison d'une insuffisance de données, l'indice du Maroc ne comporte que 3 des 6 indicateurs

Encadré 1. Écarts entre les résultats des enquêtes sur le climat d'investissement et les indicateurs de la pratique des affaires

Les évaluations du climat d'investissement (ECI) décrivent ce qui, concrètement, arrive aux entreprises tandis que les indicateurs de la pratique des affaires (IPA) indiquent ce qui arriverait à un entrepreneur particulier s'il respectait toutes les lois et dispositions réglementaires en vigueur.

Couverture géographique et mises à jour

La base de données IPA a pour objet de permettre une analyse comparative annuelle des indicateurs clés du poids de la réglementation dans 155 pays. La base de données ECI n'inclue présentement que 58 pays et repose sur des enquêtes effectuées auprès de plus de 28.000 entreprises. La Banque mondiale effectue chaque année quelque 15 à 20 enquêtes ECI, des mises à jour étant faites environ tous les trois à cinq ans.

Source de données

Pour un pays particulier, l'ECI utilise des échantillons stratifiés de centaines d'entrepreneurs pour décrire l'impact du climat d'investissement sur les entreprises. Les réponses correspondent aux expériences vécues par les chefs d'entreprise concernant le cadre de réglementation, les marchés financiers, les infrastructures, etc. La principale source d'information utilisée pour établir l'IPA est une enquête auprès des juristes et des comptables qui sont en relations avec beaucoup d'entreprises, surtout dans la capitale économique du pays.

Questions liées au climat d'investissement

L'IPA repose sur des recherches approfondies et des enquêtes auprès d'experts portant sur un ensemble bien défini de lois, de systèmes de réglementation et d'institutions axés sur des aspects particuliers de la création, du fonctionnement et de la fermeture d'une entreprise. En revanche, l'ECI couvre tous les aspects importants du climat d'investissement (mais de manière moins approfondie), depuis les infrastructures jusqu'aux problèmes de criminalité et, dans certains cas, la relation entre la productivité de l'entreprise et le climat d'investissement. Comme l'ECI repose sur des entretiens avec des représentants de centaines d'entreprises dans chaque pays, elles permettent d'analyser les aspects du climat d'investissement en fonction de diverses caractéristiques des entreprises, comme la taille, les propriétaires ou divers emplacements géographiques au sein du pays. Cette analyse permet de déterminer non seulement l'impact du climat d'investissement sur toutes les entreprises, mais aussi sur les entreprises revêtant un intérêt particulier, comme les PME.

Source : Banque mondiale.

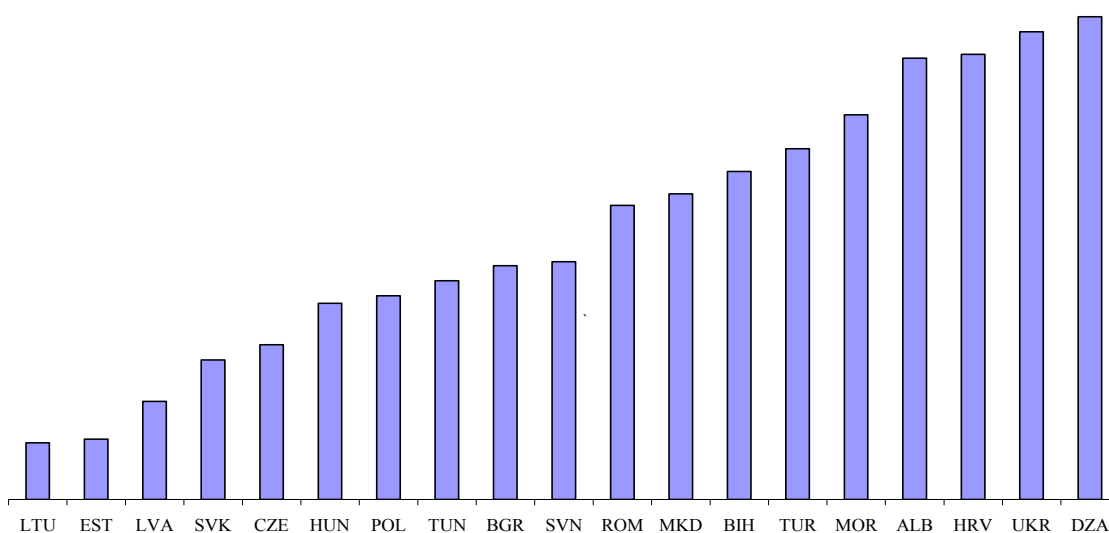
Indicateurs de la pratique des affaires

65. **Les indicateurs de la pratique des affaires (IPA) mesurent le poids de la réglementation sur une PME nationale hypothétique respectant toutes les lois et dispositions réglementaires** (encadré 1). Les IPA reposent sur l'étude des lois et systèmes de réglementation dans 155 pays et tiennent compte des apports et des vérifications de plus de 3 500 juges nationaux, fonctionnaires, avocats, consultants et autres spécialistes chargés d'administrer les obligations juridiques ou réglementaires d'entreprises ou de donner des avis à leur sujet. L'IPA de 2005 mesure les conditions en janvier 2005. Quelque 39 variables ont été regroupés en 10 indicateurs : création d'entreprises, obtention d'autorisations, embauche et licenciement de travailleurs, enregistrement de la propriété, obtention de crédit, protection des

investisseurs, exécution des contrats, commerce transfrontalier, paiement des impôts et fermeture d'entreprises.

66. **Selon l'IPA, l'Algérie a le climat des affaires le moins attrayant pour les PME par rapport aux pays concurrents** (graphique 5). Bien que de conception et de couverture différentes, le classement de l'Algérie en vertu de l'IPA confirme ses classements en vertu de l'ECI et des indicateurs de gouvernance publique.

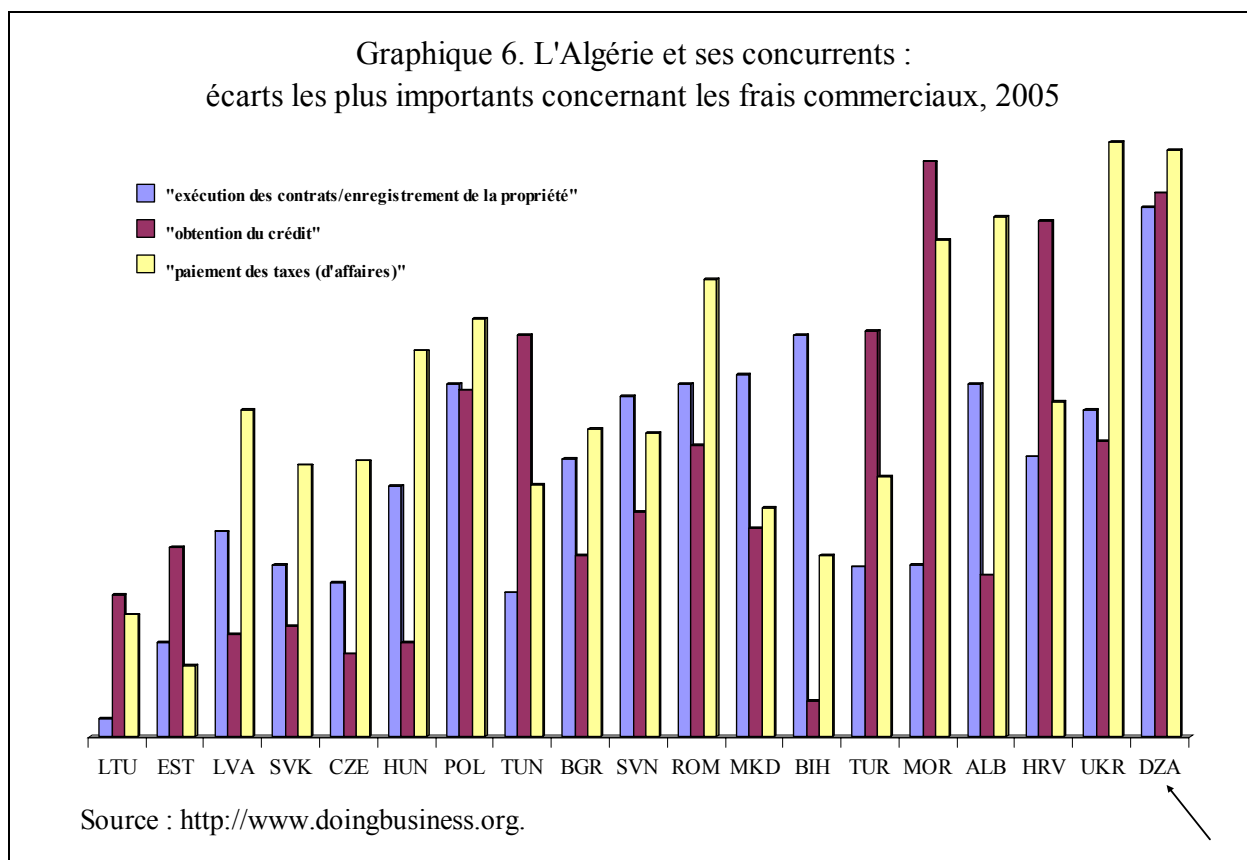
Graphique 5: L'Algérie et ses concurrents: coût global de la pratique des affaires, 2005



Source: <http://www.doingbusiness.org>.

1/ Un classement plus élevé indique que le coût de la pratique des affaires l'est également

67. **Selon l'IPA, les écarts les plus importants entre l'Algérie et les pays concurrents concernent le «paiement des impôts», les services financiers («l'obtention de crédit») et «l'exécution des contrats»/«enregistrement de la propriété»** (graphique 6). Les gains résultant des réformes dans ces domaines seront donc plus importants. Les autorités utilisent la marge de manœuvre budgétaire supplémentaire résultant de l'augmentation des recettes d'hydrocarbures pour cibler les réformes dans ces domaines. Elles ont entrepris des réformes judiciaires qui aideront à combler les déficiences en matière d'exécution des contrats et d'enregistrement du droit de propriété. Elles ont également lancé une réforme exhaustive du système financier. Enfin, une modernisation de l'administration des impôts est en cours, ce qui devrait contribuer à réduire le nombre de paiements d'impôts par année et le temps consacré à respecter la législation fiscale, deux variables qui interviennent dans la détermination de l'indicateur «paiement des impôts» servant à mesurer la pression fiscale globale sur les entreprises.



68. **Les réformes structurelles visant à réduire ces écarts produiront leurs effets à un horizon fort éloigné, ce qui signifie que le coût de la pratique des affaires en Algérie ne diminuera pas sensiblement pour encore un certain temps.** Il est donc utile d'envisager des moyens de réduire le coût de la pratique des affaires, notamment pour les PME, jusqu'à ce que les réformes produisent leurs résultats. Ces mesures devraient tenir compte de l'objectif global, qui est de s'assurer que le secteur privé devient un moteur de création d'emplois.

E. L'Algérie peut-elle améliorer son climat des affaires plus rapidement?

69. **La suite du présent document examine de manière plus approfondie trois coûts de facteur qui pourraient être influencés par des réformes en peu de temps : le coût pesant sur le capital, le coût pesant sur le travail et les coûts énergétiques.** L'examen de ces coûts indique que l'on pourrait adopter des mesures susceptibles de supprimer l'écart entre l'Algérie et ses pays concurrents assez rapidement en vue d'appuyer la création d'emplois par le secteur privé en attendant que les réformes structurelles et institutionnelles produisent leurs effets.

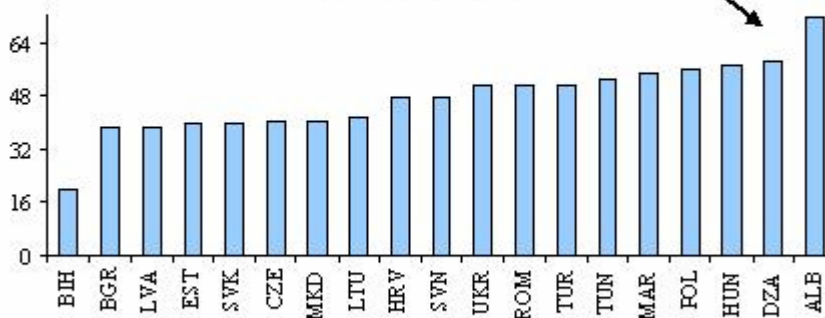
Le coût pesant sur le capital

70. **Le coût pesant sur le capital est mesuré de manière normalisée par l'IPA «paiement des impôts» dans les divers pays** (encadré 2). Cet indicateur mesure le total des impôts devant être acquittés par une PME privée hypothétique qui, entre autre, a commencé son activité en janvier 2003, enregistré des pertes au cours du premier exercice, distribué 50 %

de ses bénéfices à la fin du deuxième et utilisé uniquement des intrants nationaux pour produire un bien normalisé qu'elle vend au détail. Dans ce scénario hypothétique, le total des impôts devant être acquittés par la PME comprend les taxes versées à tous les échelons de l'administration publique après exonérations et déductions, à l'exclusion des taxes et prélèvements obligatoires sur la main-d'œuvre. Le total des impôts inclut donc l'impôt sur les bénéfices des sociétés, les retenues sur les salaires au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe sur la valeur ajoutée ou les taxes sur le chiffre d'affaires, les impôts fonciers, les impôts sur le transfert de propriété, l'impôt sur les dividendes, l'impôt sur les plus-values, la taxe sur les transactions financières, les taxes de collecte des ordures et les taxes sur les véhicules et sur les carburants. La TVA est incluse parce que la PME vend ses produits au détail.

71. **Des 19 pays comparés dans le cadre de l'IPA, l'Algérie a la deuxième pression fiscale la plus élevée, derrière l'Albanie (graphique 7).** L'impôt total algérien est déterminé surtout par son taux maximum d'impôt sur les bénéfices des sociétés (30 %), sa taxe professionnelle (2 % des ventes), et son taux standard de TVA (17 %). Le nombre de paiements de taxes que les PME doivent effectuer chaque année est également plus élevé en Algérie que dans tous les autres pays concurrents.

Graphique 7: L'Algérie et ses concurrents: total des taxes autres que les taxes sur la main-d'oeuvre que les PME doivent acquitter, 2005
(% des bénéfices bruts)



Source: <http://www.doingbusiness.org>

Encadré 2. Hypothèses concernant les impôts et taxes à la charge d'une PME pour assurer la comparabilité entre pays

L'entreprise :

- Il s'agit d'une société à responsabilité limitée imposable. S'il y a plus d'une catégorie de sociétés à responsabilité limitée, on choisit celle qui est la plus souvent retenue par les entreprises nationales. L'information sur la catégorie la plus fréquemment choisie est obtenue auprès des avocats qui s'occupent de création d'entreprise ou du bureau de la statistique.
- Démarrage des activités le 1^{er} janvier 2003 : la société a alors acheté tous les actifs figurant à son bilan et embauché tous ses employés.
- La société exerce ses activités dans la plus grande ville du pays.
- Elle appartient à part entière à des ressortissants du pays et compte cinq propriétaires, tous étant des particuliers.
- Elle détient un capital initial égal à 102 fois le revenu par habitant à la fin 2003.
- Elle exerce des activités commerciales et industrielles générales. Plus précisément, elle produit des pots de fleur en céramique et les vend au détail. Elle ne fait pas de commerce extérieur (elle n'importe rien, ni n'exporte) et n'utilise pas de produits assujettis à un régime fiscal particulier (par exemple, des boissons alcooliques ou des produits de tabac).
- Elle possède deux terrains, un immeuble, des équipements, des appareils de bureau, des ordinateurs et un camion et elle loue un autre camion.
- Elle n'a pas droit à des incitations à l'investissement ou à des prestations spéciales sauf celles liées à l'âge ou à la taille de la société.
- Elle compte 60 employés (4 gestionnaires, 8 adjoints, et 48 travailleurs). Tous sont des ressortissants et un des gestionnaires est également un propriétaire de la société.
- Elle a un chiffre d'affaires correspondant à un multiple de 1 050 du revenu par habitant.
- Elle a enregistré une perte au cours du premier exercice financier.
- Elle distribue 50 % de ses bénéfices sous forme de dividendes aux propriétaires à la fin du deuxième exercice.
- Au cours du deuxième exercice, elle vend un de ses terrains et réalise un bénéfice.
- Elle est assujettie à diverses autres hypothèses concernant les dépenses et les transactions pour normaliser sa situation.

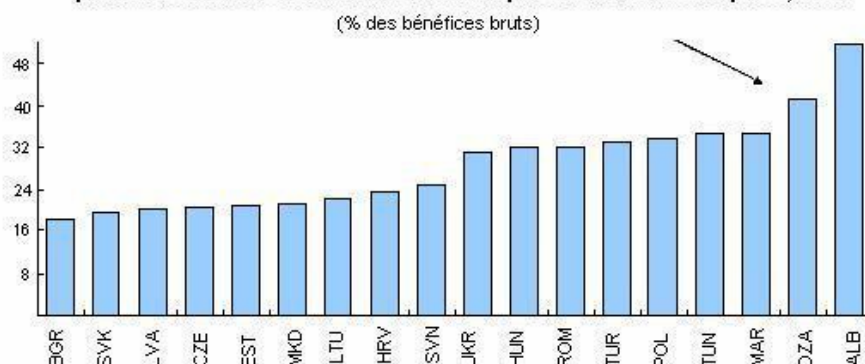
Le montant total des impôts devant être acquittés par l'entreprise est celui du deuxième exercice, après qu'il ait été tenu compte des déductions et des exonérations, en pourcentage des bénéfices bruts (ceux-ci correspondant à la valeur des ventes moins les coûts des intrants et de main-d'œuvre). Les impôts sont déterminés pour chaque échelon de l'administration publique et comprennent les impôts sur les bénéfices des sociétés, les retenues effectuées par la société au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe sur la valeur ajoutée ou les taxes de ventes, les impôts fonciers, les taxes sur les transferts de propriété, les impôts sur les dividendes, les impôts sur les plus-values, la taxe sur les transactions financières, les taxes au titre de la collecte des ordures et les taxes sur les véhicules et les carburants. Les taxes sur la main-d'œuvre, comme la taxe sur la masse salariale et les cotisations à la sécurité sociale, sont exclues.

Pour évaluer les impôts acquittés par cette entreprise normalisée et la complexité du régime fiscal du pays, une étude de cas est effectuée en utilisant des états financiers et des hypothèses concernant les transactions relevées au fil de l'année. Les experts de chaque pays déterminent les impôts exigibles dans leur pays en s'appuyant sur les données du cas normalisé. Les informations concernant la fréquence des déclarations, les audits et les autres coûts d'observation sont également établies. Ce projet est élaboré et mis en œuvre avec la collaboration de PricewaterhouseCoopers.

On peut consulter le texte intégral de la note méthodologique à l'adresse suivante : www.doingbusiness.org/methodology.

72. **La pression fiscale sur les PME algériennes devient même plus élevée par rapport aux pays concurrents lorsque les taux standards de TVA sont soustraits du total des impôts devant être acquittés tel que mesuré par l'IPA** (graphique 8). Cela semble indiquer que, pour combler l'écart avec les autres pays, il faudra sans doute modifier le taux maximum s'appliquant aux bénéficiaires des sociétés et la taxe sur l'activité professionnelle. Comme la taxe professionnelle est perçue à chaque stade de la transformation d'un produit, que l'entreprise réalise ou non un bénéfice, le taux effectif de l'impôt est vraisemblablement supérieur à 2 %²⁸.

Graphique 8. L'Algérie et ses concurrents: total des taxes autres que les taxes sur la main-d'oeuvre et la TVA que les PME doivent acquitter, 2005



Source: <http://www.doingbusiness.org>; base de données du FMI concernant la TVA et estimations des services du FMI

73. **Les recettes d'hydrocarbures donnent à l'Algérie plus de marge de manœuvre budgétaire que n'en ont ses concurrents pour réduire la pression fiscale sur les PME.** Bien que l'Algérie ait diminué son taux maximum d'imposition des bénéfices de 42 % en 1992 à 30 % en 2000, les autres pays ne sont pas en reste.. Le taux maximum moyen de l'impôt sur les bénéfices des sociétés dans les pays ayant rejoint récemment l'Union européenne (UE-10) est tombé de 30,6 % en 1995 à 21,5 % en 2004, des baisses de 21 points ayant été enregistrées en Pologne et en Slovaquie au cours de cette période. La Turquie réduira son taux maximum d'impôt sur les bénéfices des sociétés de 30 % à 20 % en 2006. Parmi les 18 pays concurrents, seuls le Maroc et la Tunisie ont des taux d'imposition des bénéfices des sociétés supérieurs (tableau 5). Ces taux ne sont qu'un élément du régime d'imposition des bénéfices des sociétés et les taux d'imposition effectifs sur les entreprises sont également tributaires de la détermination des bénéfices imposables (l'assiette), lesquels sont fonction des dotations aux amortissements, des règles concernant le report des pertes, etc. Enfin, la pression fiscale sur une entreprise dépend de l'administration des impôts, que les autorités ont entrepris de moderniser avec l'assistance technique du FMI.

²⁸ Une analyse de la mesure dans laquelle les régimes de TVA sont conviviaux pour les PME (nombre de taux, seuils pour le prélèvement de la TVA, cas où un taux nul s'applique, exonérations, restrictions ou remboursements) dépasse la portée de la présente étude.

	Taux maximal d'imposition des bénéfices des sociétés	Méthode d'amortissement	Report des pertes / R-P (nombres d'années)	Recettes provenant de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (en % du PIB hors hydrocarbures 2002)	Taux d'imposition effectifs marginaux ¹	Taux d'imposition effectifs moyens ²
Albanie	23%	1.8%
Algérie	30%	...	aucun	1.9%
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie	15%	3.0%
Croatie	20%	2.1%
Estonie	0% pour les bénéfices non distribués, 24% pour le reste	IFRS	sans objet, en raison d'un taux de zéro	1.3%	...	22.5% 4/
Hongrie	17.5%	taux d'amortissement de 14.5%	report illimité	2.4%	18.2%	18.4%
Lettonie	15%	taux d'amortissement de 40%	report de 5 ans	2.1%	...	14.4%
Lituanie	15%	taux d'amortissement de 40%	report de 5 ans	0.6%	...	13.1%
Macédoine, ARY	15%	1.1%
Maroc	35%	3.2%
Pologne	19%	taux d'amortissement de 10-30%	report de 5 ans	1.9%	20.2%	17.5%
République Tchèque	26%	linéaire jusqu'à concurrence de 20 ans	report de 5 ans	4.4%	17.7%	25.5% 3/
Roumanie	16%	2.0%
Slovaquie	19%	linéaire jusqu'à concurrence de 6 ans	report de 5 ans	2.8%	9.1%	16.7%
Slovénie	25%	taux d'amortissement de 25%	report de 5 ans	1.4%	...	21.6%
Tunisie	35%	2.7%
Turquie	30% 1/	2.0%	6.4%	...
Ukraine	25%	4.2%

Sources : a) autorités algériennes; Bureau international de documentation budgétaire; Institut C.D. Howe; Zentrum für Europäische Wirtschaftsforschung; et FMI.

1/ 20 % en 2006.

Les coûts pesant sur la main-d'œuvre

74. En dépit des coûts de main-d'œuvre absolus peu élevés de l'Algérie, les entreprises ne jouissent pas d'un avantage en matière de coût en raison de la faible productivité de la main-d'œuvre. Le salaire brut en Algérie correspond à environ 40 % du salaire brut des pays concurrents pour lesquels on dispose de données, et est légèrement supérieur à celui de la Chine (tableau 6). Toutefois, le PIB par heure ne correspond qu'à environ 25 % de celui des pays concurrents pour lesquels on dispose de données. Il importe donc que les futures augmentations de salaires soient accompagnées d'augmentations de la productivité. En outre, les autorités auront sans doute besoin de réduire les coûts de main-d'œuvre en réduisant les taxes et les prélèvements obligatoires sur la main-d'œuvre tout en poursuivant des réformes structurelles réduisant les autres coûts liés à la pratique des affaires.

Tableau 6. L'Algérie et ses concurrents -- sélections d'indicateurs concernant les coûts de main-d'œuvre, 2005

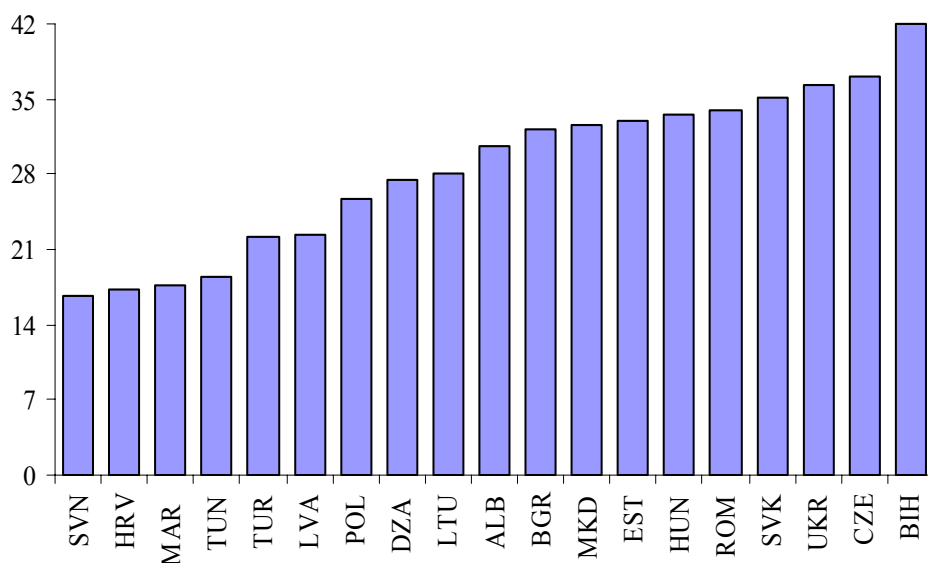
	Taxe sur la masse salariale	Sécurité sociale: cotisation patronale	Salaire brut moyen par heure de travail	PIB par heure de travail
Albanie	pas de taxe sur la masse salariale
Algérie 1/	1% en 2005, 0% en 2006	25.0%	1.5 €	4.0 €
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie	pas de taxe sur la masse salariale
Croatie	pas de taxe sur la masse salariale	17.0%
Estonie	pas de taxe sur la masse salariale	...	3.8 €	...
Hongrie	3.5–6.4%	33.5%	5.1 €	17.9 €
Lettonie	pas de taxe sur la masse salariale	24.1%	2.4 €	...
Lituanie	pas de taxe sur la masse salariale	31.0%	2.8 €	...
Macédoine, ARY	pas de taxe sur la masse salariale
Maroc
Pologne	pas de taxe sur la masse salariale	20.1%	4.2 €	14.8 €
République Tchèque	pas de taxe sur la masse salariale	35.0%	4.9 €	17.3 €
Roumanie	pas de taxe sur la masse salariale
Slovaquie	pas de taxe sur la masse salariale	35.2%	3.8 €	18.0 €
Slovénie	0–14.8%	38.7%	9.9 €	...
Tunisie
Turquie	pas de taxe sur la masse salariale	14.5%
Ukraine	Max. 20,4 Hrivnas par employé
<i>Pour mémoire</i>				
Chine	1.3 €	...
Inde	...	18.4%	1.0 €	...

Sources : autorités algériennes; Mercer Human Resources; Bureau international de documentation fiscale; et estimations des services du FMI.

1/ À l'exclusion du secteur des hydrocarbures où le salaire brut moyen est de 76% supérieur.

75. Selon l'IPA, le niveau des taxes et prélèvements obligatoires sur la main-d'œuvre embauchée par une PME en Algérie se compare favorablement à ceux de l'EUPERI, bien qu'ils soient plus élevés qu'en Tunisie ou au Maroc (graphique 9). Ces taxes et prélèvements sont les cotisations de sécurité sociale (y compris des cotisations à des caisses de retraite, à l'assurance-maladie, à l'assurance-maternité et à l'assurance santé, au régime des accidents de travail, à celui des allocations familiales et d'autres cotisations obligatoires) et des impôts sur la masse salariale afférents à l'embauche d'un travailleur (encadré 3). Exprimés en pourcentage du salaire brut des employés, les frais d'embauche en Algérie étaient de 28,5 % en 2005. Ils incluent les cotisations de sécurité sociale (25 %), l'impôt sur la masse salariale (1 %) et diverses petites cotisations. L'impôt sur la masse salariale a été réduit de 6 % avant 2000 à 1 % en 2005; il sera aboli en 2006.

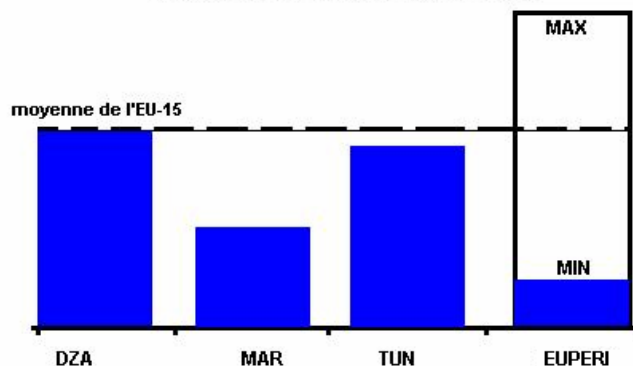
Graphique 9: L'Algérie et ses concurrents:
Taxes et prélèvements obligatoires sur la main-d'œuvre, 2005
(en pourcentage du salaire brut)



Source: <http://www.doingbusiness.org>.

76. **L'Algérie pourrait également améliorer le fonctionnement de son marché du travail par des mesures autres que les modifications des taxes et prélèvements obligatoires sur la main-d'œuvre.** Comme les coûts de licenciement pesant sur les PME algériennes sont les troisièmes moins élevés parmi les 19 pays, la facilité générale avec laquelle on peut embaucher et licencier en Algérie est à peu près semblable à celle que l'observe dans l'UE 15, la Tunisie ou la Hongrie (graphique 10). Toutefois, diverses économies importantes à la périphérie de l'UE, comme la Turquie, l'Ukraine et la Roumanie, sont plus attrayantes que l'Algérie en ce domaine.

Graphique 10. L'Algérie et ses concurrents: facilité globale à recruter et à licencier des employés, 2005



Source: <http://www.doingbusiness.org>

Encadré 3. Hypothèses concernant les coûts d'embauche et de licenciement d'une PME pour assurer la comparabilité entre pays

Les pays ont mis au point des institutions et des systèmes juridiques complexes en vue de protéger les intérêts des travailleurs et de garantir un niveau de vie minimum pour leurs habitants. En général, tous les pays réglementent les conditions d'embauche, la sécurité sociale, les relations de travail et les normes de santé et de sécurité au travail.

L'IPA est centré sur la réglementation de l'emploi, notamment l'embauche et le licenciement des travailleurs et la rigidité des heures de travail. Les données sur l'embauche et le licenciement des travailleurs reposent sur une enquête approfondie de la réglementation en matière d'emploi et de sécurité sociale et comportent 16 variables oui/non, un indicateur du coût de l'embauche d'un travailleur et un indicateur du coût de son licenciement.

L'employé :

- il s'agit d'un employé de sexe masculin à plein temps, qui n'est pas un cadre et qui travaille pour la même entreprise depuis 20 ans;
- il gagne un salaire plus avantages sociaux correspondant au salaire moyen pendant toute la durée de son emploi;
- il a une femme et deux enfants. La famille réside dans la plus grande ville du pays;
- il est respectueux des lois, appartient à la même ethnie et pratique la même religion que la majorité des citoyens du pays;
- il n'est pas membre d'un syndicat, à moins qu'il soit obligatoire d'en faire partie.

L'employeur :

- il s'agit d'une société à responsabilité limitée;
- elle exerce ses activités dans la plus grande ville du pays;
- elle appartient à part entière à des ressortissants du pays;
- elle fait partie du secteur manufacturier;
- elle compte 201 employés;
- elle respecte les lois et les systèmes de réglementation, mais elle n'accorde pas aux employés plus d'avantages sociaux que ce que les lois prescrivent;
- elle est assujettie à une convention collective dans les pays où plus de la moitié du secteur manufacturier est assujetti à un régime de négociations collectives.

Pour le texte intégral de la note méthodologique, voir : www.doingbusiness.org/Methodology.

Coûts énergétiques

77. **Les prix des produits énergétiques en Algérie sont inférieurs à ceux des marchés mondiaux, notamment dans le cas du gaz naturel.** L'Algérie consomme environ 17,5 % de sa production de pétrole (surtout pour les transports) et 26,5 % de sa production de gaz (surtout pour la production d'électricité). En 2004, le prix moyen au *détail* des produits liquides du pétrole (tous produits confondus) a été d'environ 33 dollars EU le baril, dont 12 dollars EU correspondent au prix versé aux producteurs à la sortie de la raffinerie (par rapport à un prix d'exportation moyen de 40 dollars le baril), 10 dollars aux marges de raffinerie et de distribution et 1 dollar aux taxes intérieures sur les produits pétroliers. En mars 2005, le prix de l'essence à la pompe en Algérie était un peu au-dessus de la moitié du prix correspondant aux États-Unis (tableau 7). Les prix intérieurs du gaz correspondaient à un dixième du prix au Mexique ou aux États-Unis, où les prix du gaz naturel sont parmi les moins élevés au monde.

Tableau 7. Algérie -- Prix énergétiques intérieurs, mars 2005			
	essence au détail (¢EU/litre)	gaz naturel pour l'industrie (¢EU/unité thermique)	électricité pour l'industrie (EU¢/kWh)
Algérie	28	5 - 7.5 1/	2.2 - 3.3
Norvège	165	...	4.3
Mexique	56	52	7.8
Turquie	179	74	10.8
États-Unis	51	61	5.2 2/
UE-15	105 - 165	47 - 97	5.3 - 17.0

Sources : autorités algériennes; AIE; et estimations des services du FMI.

1/ Aucun ajustement n'a été effectué pour tenir compte de la valeur calorifique supérieur du gaz algérien par rapport aux gaz américain ou russe

2/ À l'exclusion des taxes

78. **L'Algérie tente de mieux aligner la tarification des produits énergétiques sur le niveau des coûts de production.** Les prix unitaires de Sonatrach pour ses ventes sur le marché national ont augmenté de 2 % en 2002 et en 2003, et de 10 % en 2004 (tableau 8). La loi de 2005 sur les hydrocarbures prévoit un mécanisme de tarification qui exige une augmentation moyenne des prix au détail des *produits liquides* de 30 % en 2006. Les autorités examinent la possibilité de procéder à une mise en œuvre intégrale dès la première année du mécanisme. Compte tenu de l'écart sensible entre les prix intérieurs et les cours mondiaux de *gaz naturel*, on envisage un rattrapage plus rapide sur ces produits. En juillet 2005, les prix du gaz vendu aux consommateurs industriels ont été accrus de 9,5 %, ceux du gaz vendu aux ménages de 4,9 %. Il a été décidé de les accroître à nouveau dans les mêmes proportions en décembre 2005. Les prix de l'électricité vendu aux consommateurs industriels augmenteraient d'environ 9,5 % à 10,5 %, ceux de l'électricité vendue aux ménages de 4,9 %, les augmentations entrant en vigueur simultanément.

79. **Le transfert important de revenu du secteur hydrocarbures réduit le coût global de la pratique des affaires dans le reste de l'économie, mais pas nécessairement sur les activités à forte intensité de main-d'œuvre.** Les recettes perdues par Sonatrach en 2004 en raison de la vente des hydrocarbures à des prix inférieurs aux cours mondiaux sont estimées à 4,9 milliards de dollars, soit 6 % du PIB (tableau 8). Une part disproportionnée de ce transfert de revenu profite aux activités à forte intensité d'énergie et non à celles à forte intensité de main-d'œuvre. Si les prix intérieurs de l'énergie avaient été alignés sur les cours mondiaux en 2004, le Trésor aurait encaissé 3,1 milliards de dollars de plus en taxes et en redevances (6 % du PIBHH). À titre de comparaison, les rentrées fiscales au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés étaient de 2 % du PIBHH en 2004, les taxes sur les ventes au détail de produits pétroliers à 1 % du PIBHH et les taxes et prélèvement obligatoires sur la main-d'œuvre versés par le secteur privé hors hydrocarbures à 2 % du PIBHH. Ces ordres de grandeur indiquent que l'on pourrait reconsidérer la raison d'être du transfert de revenu à la lumière des problèmes d'emploi auxquels se heurte l'Algérie.

Tableau 8. Algérie -- Recettes perdues par Sonatrach en raison des subventions énergétiques, 2001-2004

	2001	2002	2003	2004
Ventes de pétrole et de gaz (en millions de dollars)				
Exportations	18.5	18.2	23.9	31.6
Marché national	0.9	1.1	1.2	1.3
Volumes (en millions de TEP)				
Exportations	118	121	130	133
Marché national	22	24	26	26
Valeurs unitaires (dollars/TEP)				
Exportations	157.4	150.0	183.5	236.7
Marché national	43.0	43.9	44.7	49.0
Pertes de recettes (en millions de dollars)	2.6	2.5	3.6	4.9
<i>Dont: pertes de recettes budgétaires</i>	1.6	1.6	2.3	3.1

Sources : *Rapports annuels de* Sonatrach; et estimations des services du FMI.

80. Les autorités pourraient utiliser l'avantage comparatif de l'Algérie dans la production d'énergie de manière plus délibérée pour favoriser la création d'emplois dans le secteur privé. L'Algérie voudra peut-être s'inspirer de l'exemple de l'Alberta. En 2004, cette province canadienne, dotée de ressources énergétiques abondantes, avait réduit sa pression fiscale globale de 3,4 % du PIB par rapport à la province dont la pression fiscale est la deuxième plus attractive au Canada, et de 5,6 % du PIB par rapport à celle dont la pression fiscale est la plus élevée au Canada²⁹. Pour y parvenir, l'Alberta a utilisé la marge de manœuvre budgétaire créée par les recettes d'hydrocarbures, notamment en facturant les prix mondiaux pour les produits énergétiques vendus en Alberta. Si l'Algérie devait imposer des prix mondiaux sur son marché intérieur, elle pourrait réduire les impôts de 3,1 milliards de dollars (3,6 % du PIB).

F. Conclusions

81. La composition des activités d'entreprise en Algérie se prête mal à la création rapide d'emplois pour satisfaire la demande de travail émanant d'une main-d'œuvre jeune en pleine expansion. Le secteur des PME, dont l'intensité en main-d'œuvre est élevé, est sensiblement sous-développé. Un examen du climat des affaires indique que l'attractivité de l'Algérie est inférieure à celle des pays concurrents. Les autorités poursuivent d'importantes réformes pour combler l'écart, mais il faudra du temps avant qu'elles ne portent fruit.

82. C'est au regard de la pression fiscale sur les PME à forte intensité de main-d'œuvre que la différence entre le climat des affaires de l'Algérie et celui des pays concurrents est la plus marquée. Alors que les autorités étudient comment elles pourraient utiliser l'espace budgétaire créé par l'augmentation des recettes d'hydrocarbures, il serait

²⁹ Les taxes comprennent l'impôt foncier provincial, l'impôt sur les bénéfices des sociétés, l'impôts sur les plus-values, les primes d'assurance-maladie, la taxe sur les alcools, la taxe sur l'essence et la taxe sur la masse salariale. Pour de plus amples informations concernant «l'avantage fiscal» de l'Alberta par rapport aux autres provinces, voir : http://www.finance.gov.ab.ca/business/tax_rebates.

possible de combler rapidement l'écart en réduisant la pression fiscale sur les entreprises, notamment par une baisse de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Une baisse des impôts pourrait favoriser un plus grand respect des lois. En réduisant la taille du secteur informel dans l'économie, elle susciterait aussi une hausse de la productivité. La modernisation de l'administration des impôts actuellement en cours contribuera aussi à réduire la pression fiscale.

83. L'importante subvention implicite dans la tarification intérieure de l'énergie pourrait être réorientée à partir des entreprises à forte intensité en énergie vers celles à forte intensité en main-d'œuvre. Les autorités ont commencé à relever les tarifs énergétiques intérieurs. Toutefois, les ordres de grandeur indiquent que les activités à forte intensité d'énergie jouissent d'une part disproportionnée de la subvention. Dans ce contexte, il conviendrait d'envisager une réduction des taxes et des prélèvements obligatoires sur la main-d'œuvre.

Bibliographie

- Agence internationale de l'énergie, Energy Prices and Taxes—Premier trimestre 2005, OCDE.
- Agence internationale de l'énergie, World Energy Outlook—2005, OCDE.
- Algérie, 2004a, Le système fiscal algérien, Direction générale des impôts, Alger.
- , 2004b, Investir en Algérie, Agence nationale pour le développement des investissements, Alger.
- , 2005a, Bulletin d'information économique No. 6, Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, Alger.
- , 2005b, Taux des cotisations, Caisse nationale d'assurance sociale, Alger.
- , 2005c, Les comptes économiques de 1995 à 2004, Office national des statistiques, Alger.
- , 2005d, Enquête emploi auprès des ménages—2004, *Collection statistique No. 123*, Office national des statistiques, Alger.
- Banque mondiale, 2005, Oil Booms and Revenue Management, Economic Developments and Prospects, Middle East and N. Africa Region, Washington, D.C.
- Banque mondiale, Governance Indicators, at www.worldbank.org/wbi/governance.
- Banque mondiale, Investment Climate Surveys, at rru.worldbank.org/investmentclimate.
- Banque mondiale, Doing Business Indicators, at www.doingbusiness.org
- Brook, A-M., et Leibfritz, W., 2004, Slovakia's Introduction of a Flat Tax, Document de travail, Département des Affaires économiques, No. 448, OCDE.
- Budrytė, A., 2005, Corporate Income Taxation in Lithuania, *Research in International Business and Finance* 19, pp. 200–28.
- Commission européenne, 2005, Economic Analysis of Taxation, EU Company Tax Study 2004, Bruxelles.
- Eurostat, 2004, Structure of the Taxation Systems in the European Union—1995–2002, Luxembourg.
- FMI, 2005, Developments in Domestic Prices, Taxes and Subsidies in Selected Countries, photocopié, 4 novembre.
- Forum algérien des chefs d'entreprise, *Bulletin No. 51*, Octobre 2005.

- Giannini, S. et Maggiulli, C., 2002, Effective Tax Rates in the EU Commission Study on Corporate Taxation, CESifo Working Paper No. 666.
- International Bureau of Fiscal Documentation, European Tax Handbook 2005, Middle East and N. Africa Tax Handbook 2005, Amsterdam.
- Institut C.D. Howe, 2005, The 2005 Tax Competitiveness Report, Septembre, Toronto.
- Keen, M., 2004, Effects of Taxation on Investment, présenté le 27 avril.
- Kozak, M., 2005, Micro, Small and Medium-Sized Enterprises: A Collection of Published Data, International Finance Corporation, Washington, D.C.
- McKinsey, 2004a, Reigning in Brazil's Informal Economy, *The McKinsey Quarterly*, No 3.
- _____, 2004b, Making Portugal Competitive, *The McKinsey Quarterly*, No 3.
- Mercer Human Resources, 2005 European Survey of Employment Costs; on peut se procurer ce document auprès de l'auteur.
- Nickell, S., 2004, Employment and Taxes, Center for Economic Performance Discussion Paper No. 634, London School of Economics.
- Nicoletti, G. et Scarpetta, S., 2005, Regulation and Economic Performance: Product Market Reforms and Productivity in the OECD, Document de travail de l'OCDE No. 460.
- OCDE, 2005, Tax Reform: An International Perspective, The President's Advisory Panel on Tax Reform.
- OCDE, 2005, SME and Entrepreneurship Outlook, *Publications de l'OCDE*.
- OCDE, 2005, Taxing Wages—2003/2004, *Publications de l'OCDE*.
- Schneider, F. 2002, Size and Measurement of the Informal Economy in 110 Countries, in World Bank, Understanding Regulation, *Oxford University Press*, 2004.
- Sonatrach, Annual Report and Financial Statements, années diverses.
- Zentrum für Europäische Wirtschaftsforschung, 2004, Effective Tax Burden on Business in Europe, Mannheim.